

Distribution limitée

CLT-82/CONF.015/5
Paris, le 22 novembre 1982
Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du Patrimoine mondial

Sixième session

Paris, 13-17 décembre 1982

Point 9 de l'ordre du jour provisoire : Demandes de coopération technique

1. A sa sixième session, le Bureau a pris note de toutes les demandes de coopération technique reçues avant le 21 juin 1982. Etant donné qu'un certain nombre d'entre elles nécessitaient des clarifications, le Bureau n'a pas été en mesure de formuler à leur égard des recommandations à l'attention du Comité. Dans ces circonstances, le Bureau a décidé qu'à titre exceptionnel, toutes ces demandes seraient présentées directement au Comité pour examen à sa prochaine session. Par ailleurs, le Bureau a recommandé que le Comité envisage les moyens de faire participer le maximum d'Etats parties aux activités de coopération technique.

2. Les requêtes suivantes sont soumises au Comité :

Etat partie soumettant la demande	N° de la demande	Nature de la demande	Fonds requis
Bulgarie	42-43-45.1	Equipement pour la conservation des peintures murales de l'Eglise de Boyana et des églises rupestres d'Ivanovo ainsi que pour la protection contre l'érosion des églises d'Ivanovo et du Cavalier de Madara.	\$ 48,000.00
Ethiopie	9.1	Assistance financière pour l'élaboration d'un plan de gestion pour le Parc national de Simen.	\$ 21,000.00
Haïti	180.1	Equipement et matériel de construction pour des travaux de restauration de la Citadelle Henry, Parc national historique (bien dont le Bureau a recommandé l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial).	\$ 82,049.50
Honduras	196.1 (Rev.)	Soutien financier pour la mise en oeuvre de mesures de protection de la Réserve de la Biosphère de Rio Platano (bien dont le Bureau a recommandé l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial), et pour des programmes de formation et d'éducation sur l'environnement pour 1983 (\$72,000) et 1984 (\$48,000).	\$120,000.00
	129.1	Soutien financier pour la mise en oeuvre des éléments prioritaires du Plan de mise en valeur du Monument national des Ruines de Copan: services de consultants, équipement et formation.	\$100,000.00
Jordanie	148.1	32 m/m de services de consultants pour effectuer une étude architecturale des monuments de la Vieille Ville de Jerusalem qui ont besoin d'être restaurés et pour préparer un plan des travaux de préservation.	\$160,000.00
Népal	120.1(3) (Rev)	Assistance financière et services de consultants pour une installation microhydro-électrique, un programme de reboisement et la modernisation du centre d'accueil du Parc national de Sagarmatha.	\$ 49,735.00

Etat partie soumettant la demande	N° de la demande	Nature de la demande	Fonds requis
Pakistan	138.1	Formation et équipement destiné à un laboratoire et à un atelier de conservation à Moenjodaro.	\$ 68,000.00
Panama	159.1 (Rev.)	Services de spécialistes et équipement pour le Parc national de Darien pour 1983 (\$55,000) et 1984 (\$45,000).	\$100,000.00
Sénégal	153.1 (Rev.)	Équipement pour renforcer les mesures de protection dans le Parc national de Niokolo Koba.	\$ 30,000.00
	25.1 (Rev.)	Équipement pour les gardiens du Parc national des Oiseaux de Djoudj.	\$ 30,000.00
Seychelles	185.1	Équipement pour la station de gardiennage de l'atoll d'Aldabra (bien dont le Bureau a recommandé l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial).	\$ 21,000.00
Republique-Unie de Tanzanie		Équipement pour des cours de formation au Collège de Gestion de la Faune africaine de Mweka.	\$45,000.00
Yougoslavie	125.1	Équipement pour l'Institut de protection des monuments culturels de Kotor en vue de la poursuite des activités de conservation à Kotor.	\$63,000.00

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET
LA CULTURE

Date de réception : 7.12.1982
N° d'ordre : 42-43-45.1 (Rév.)
Original : français

Convention concernant la protection du
patrimoine mondial, culturel et naturel

Demande de coopération technique
présentée par la
République populaire de Bulgarie

Eglise de Boyana
Cavalier de Madara
Eglises rupestres d'Ivanovo

1. Pays

République populaire
de Bulgarie

2. Date de soumission

14 mai 1982 (1ère version)

3. Type du projet pour lequel
une assistance est demandée

Le projet concerne :

- Un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial
 L'identification de biens culturels ou naturels
 Un centre national ou régional de formation
 Prière de cocher la case appropriée

4. Projets concernant des biens
inscrits sur la Liste du patri-
moine mondial
(ou proposés pour inscription)

1. Eglise de Boyana - inscrite octobre 1979
2. Le Cavalier de Madara - inscrit octobre 1979
3. Eglises rupestres d'Ivanovo - inscrites octobre 1979

I. Renseignements sur le bien

a) Date d'inscription sur la
Liste du patrimoine mondial

b) Brève description du bien

1. L'Eglise de Boyana dans le quartier de Boyana, Sofia, faisait partie d'un complexe de la cour royale à la citadelle de Boyana au Moyen-Age. Elle a trois parties qui sont différentes du point de vue style et époque, mais ^{qui} forment une unité architectonique harmonieuse. C'est un monument remarquable de l'art de Moyen-Age bulgare tant par ses fresques que par son architecture.
2. Le Cavalier de Madara est un relief gravé dans les roches abruptes du plateau de Madara à une hauteur de 20m. du pied de la roche qui a une hauteur moyenne de 100 m. Autour du relief il y a des inscriptions en grec qui reflètent des événements qui ont eu lieu pendant les années 705 - 831 au temps des khans bulgares Tervel, Kormisos et Omurtag.
3. Les Eglises rupestres d'Ivanovo forment un ensemble situé dans une région déclarée comme réserve naturelle artistique et historique. Ces églises, chapelles et monastères étaient taillés dans les roches mêmes tout au long de la rivière Roussenski Lom pendant le Second Etat Bulgare. Presque toutes les églises et chapelles ont été couvertes de fresques qui sont d'une grande importance pour l'art bulgare et byzantin.

c) Statut juridique du bien

1. Déclaré monument historique d'importance nationale. Sa protection juridique est garantie par la Loi des Monuments Historiques et des Musées. Musée accessible au public.
2. Déclaré monument historique d'importance nationale par l'Arrêté ministériel publié dans le Journal d'Etat n° 46 de 1970. Accessible au public.
3. Déclarés réserve de musée, les églises rupestres sont sous la défense de la Loi des monuments historiques et des musées. Toute la région est déclarée Réserve Naturelle et elle est défendue par la Loi des Sites Naturels.

4.II. Renseignements sur la demande

a) Description détaillée des dangers encourus par le bien

L'Eglise de Boyana et les églises rupestres d'Ivanovo: Effacement progressif des couleurs des fresques. Pulvérisation et dislocation (crevasse) de la couche picturale à la suite de la destruction des liants.

Le Cavalier de Madara et les églises rupestres d'Ivanovo: Déformation des massifs rocheux causée par l'érosion (mauvaises conditions atmosphériques et pénétration d'eau).

b) Objectifs et impact escompté du projet proposé

L'Eglise de Boyana et les églises rupestres d'Ivanovo: Conservation et consolidation de la couche picturale et de l'enduit. Consolidation et restitution des liants

Le Cavalier de Madara et les églises rupestres d'Ivanovo: Consolidation et hydrophobisation des massifs rocheux. Coupage de la pénétration de l'eau

c) Activités envisagées

- grâce au financement national
- grâce à l'aide accordé au titre de la Convention

- grâce au financement national
- les activités de conservation formulées ci-dessus
- des analyses physico-chimiques qui vont permettre de préciser la nature de la destruction des fresques. Etude photogramétrique de l'Etat de la roche (massif rocheux) en vue de sa consolidation
- grâce à l'aide accordé au titre de la Convention

7. Coût approximatif des activités envisagées :

- Dépenses assumées par l'Etat
- Montant demandé au titre de la Convention

- Dépenses assumées par l'Etat

1. Eglise de Boyana - 185 000 lévas pour 1982 pour la consolidation des fresques et pour des travaux en vue de la restauration de l'architecture du monument
2. Madara - 35 000 lévas pour l'étude et la consolidation du massif rocheux
3. Ivanovo - 122 000 lévas pour la consolidation des fresques et projet pour la hydrophobisation et la consolidation du massif rocheux

- Fourniture de matériel à importer (Voir ci-dessous)

Liste 1 dol. 7,447

Liste 2 21,562

Liste 3 12,786

dol. 41,795 U.S.Dollars

(plus 15% de réserve pour l'augmentation éventuelle de coût)

6,205

dol. 48,000 U.S.Dollars

Liste 1: CITATION C1410 mesureur à distance avec étui et accessoires

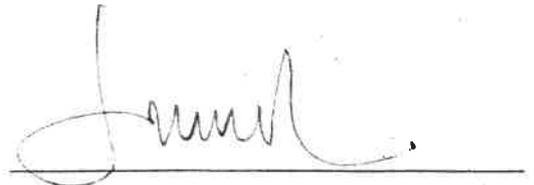
Liste 2: Caméra photogramétrique P32/WILD avec accessoires

Liste 3: Appareil automatique à double faisceau, pour l'électrophorèse et la chromatographie, type PHI 6 "VERNON"

8. Organisme national responsable du projet et détails relatifs à l'administration du projet

O L'Institut National des Monuments Historiques
44, boul.Dondoukov
SOFIA,
République populaire de Bulgarie

Signature (au nom de l'Etat partie)



Nom et prénom IVAN NIKOLOV

Titre DIRECTEUR GENERAL

Date 1e 30 XI 1982

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

Date de réception : 2.6.82
N° d'identification : 9.1 (2)
Original : Anglais

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Demande de coopération technique
présentée par l'Ethiopie

Parc national de Simen

1. PAYS

Ethiopie

2. DATE DE SOUMISSION

24 mai 1982

3. PROJETS CONCERNANT DES BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL
(ou proposés pour inscription) - Parc national de Simen

I. Renseignements sur le bien

a) Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

Septembre 1978

b) Brève description du bien

Le Parc national des Mts. Simen est situé dans les montagnes de Simen, le massif le plus élevé d'Ethiopie. Il occupe une superficie de 165 km². La majesté des paysages dans cette zone est inégalée et ressemble fortement au Grand Canyon. Sa façade nord, longue de 35 km, forme parfois des parois à pic de 1500 m. Les escarpements et les gorges de cet endroit sont l'habitat du Walia Ibex, une espèce endémique et menacée. Le plateau couvert de graminées abrite une autre espèce endémique en Ethiopie, le renard de Simen. Le babouin Gelada qui abonde ici est, bien que non menacé, unique à l'Ethiopie.

c) Statut juridique du bien

Le Parc national des Mts. Simen fut légalement créé par l'ordre N° 59 de 1969 sur le Parc national de Simen, publié au Journal Officiel Negarit le 31 octobre 1969.

II. Renseignements sur la demande

a) Description détaillée des dangers encourus par le bien

En raison de son éloignement des centres administratifs et de sa situation au milieu de hautes terres dégradées où une agriculture locale de subsistance tend à occuper toujours plus de terres cultivables, le Parc national de Simen est menacé directement par l'intrusion probable et l'expansion effective de l'agriculture, au prix des dernières forêts qui subsistent, de la rare faune qui survit et des processus de dégradation des sols sur les terres cultivées, à l'intérieur du parc. De plus, une activité touristique se développe de manière non planifiée et incontrôlée.

Il est maintenant nécessaire d'avoir un plan de gestion rationnel et un personnel formé pour mettre ce plan en application. Une formation est absolument nécessaire à un moindre niveau pour les gardiens, lesquels devraient recevoir un enseignement en matière de mesures de base de protection, de réglementation relative à la conservation, de patrouille, de rapports et acquérir une connaissance scientifique générale de la faune, de ses habitats, de la conservation des sols et de l'écologie en général. Un cours de formation continue destiné à 30 gardes du Parc national de Simen sera organisé en 1982/83 avec l'aide du Fonds du Patrimoine mondial.

b) Objectifs et impact escompté du projet proposé

- Préparer et publier un plan de gestion officiel pour organiser l'occupation humaine et renforcer la protection de la faune.

c) Activités envisagées

Séminaire pour la préparation d'un plan de gestion pilote de la faune pour le Parc national des Monts Simen.

Organisation d'un séminaire de 8 jours sur place à Sankaber Camp dans le Parc national des Monts Simen, pour rassembler les autorités éthiopiennes compétentes, pour discuter et décider d'un plan de gestion pour le parc, comprenant une information contextuelle, une analyse de l'unité de protection, la création éventuelle d'une réserve de la biosphère et la gestion et le développement du parc et ses alentours à l'avenir. Ce séminaire devrait s'appuyer sur les recherches qui ont déjà été effectuées à Simen, sur la consultation de la Convention du Patrimoine mondial de l'Unesco, et sur une expérience locale, régionale et nationale concernant la région de Simen. Le plan de gestion sera publié et servira de fondement pour un développement futur, comprenant des projets et une coopération techniques pour ses alentours, ainsi que d'exemple pilote pour les autres Parcs nationaux d'Ethiopie inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

4. COUT APPROXIMATIF DES ACTIVITES ENVISAGEES

- 3 participants au séminaire venant de l'étranger et possédant plusieurs années d'expérience au Parc national de Simen : 1 zoologiste, 1 écologue, 1 géographe, pour une période totale de 10 jours (contribution financière : voyage aérien, per diem)..... 7 000 \$
- 1 consultant international pour préparer le séminaire et élaborer le plan de gestion (durée : 2 mois, contribution financière : per diem).... 3 000 \$
- Per diem de 5 participants nationaux 5 x 10 x 20 \$..... 1 000 \$
- Assistance administrative pour le séminaire, rédaction du rapport et définition des projets..... 2 000 \$
- Transport local de tous les participants..... 1 500 \$
- Edition et imprimerie du plan de gestion..... 4 000 \$

Total : 18 500 \$

5. ORGANISME NATIONAL RESPONSABLE DU PROJET ET DETAILS RELATIFS A L'ADMINISTRATION DU PROJET

Direction de la Conservation et du Développement des Forêts et de la Faune,
Organisation pour la Préservation de la Nature,
BP 386, Addis Ababa, Ethiopie.

Signature (au nom de l'Etat Partie) _____

Nom et prénom : Mr. Legesse Negewo

Titre : Assistant du Délégué permanent de l'Ethiopie auprès de l'Unesco

Date : 24 mai 1982

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

Date de réception: 24.02.82

N° d'ordre : 180.1

Original : français

Convention concernant la protection
du patrimoine mondial, culturel et naturel

Demande de coopération technique présentée par
Haiti

Parc National Historique - Citadelle Henri -
Palais Sans Souci - Site des Ramiers -

1. Pays

Haiti

2. Date de soumission

20 janvier 1982

3. Type du projet pour lequel une assistance est demandée

Le projet concerne : restauration de la Citadelle Henri

- un bien proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial

4. Projets concernant des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (ou proposés pour inscription)

I. Renseignements sur le bien

a) Proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial
Le 27 juillet 1981.

b) Brève description du bien

Les travaux de construction de la Citadelle, commencée en 1805, furent interrompus en 1820 à la mort du Roi.

Enserrant la crête abrupte du Pic Laferrière, la Citadelle couvre une superficie d'un hectare environ. Son plan affecte la forme d'un quadrilatère dont la plus grande longueur est orientée au Sud-Est/Nord-Ouest. (Ph.1 cf. plan de secteurs n°1).

Les quatre angles de ce quadrilatère se projettent en forme de corps avancés, caractéristiques des fortifications militaires classiques, à cette exception près que l'angle Nord-Est se détache nettement de l'ensemble en un imposant corps de bâtiment rappelant la proue d'un navire et formant la partie la plus connue de la Citadelle, la "Tour de l'Eperon" qui s'articule au reste de la masse de la forteresse par une puissante rotonde.

Autour de ce quadrilatère central, les volumes construits s'étagent sur 8 niveaux. Le plus élevé, celui de l'esplanade Sud de la forteresse, est à 25 mètres au-dessus du sol naturel, tandis que l'esplanade supérieure de la tour Nord domine la pointe de la base du contrefort de l'Eperon d'environ 53 mètres. Le niveau le moins élevé de cette tour est en contrebas à plus de 3 mètres en dessous du niveau de l'entrée principale, il repose sur 10 m de remblai.

4. Projets concernant des biens inscrits sur la
Liste du patrimoine mondial (ou proposé pour inscription)

I. Renseignements sur le bien

b) Brève description du bien (suite)

Autour de la cour sont groupés les locaux répondant aux divers besoins des occupants de la Citadelle : logements, réserves, cuisines, le tombeau du Prince Noel, le Palais du Gouverneur et la poudrière, bâtiment dont les deux pignons se sont détachés du reste de la structure lors de l'explosion de 1818. La salle est toujours intacte et contient encore des débris de fûts et de poudre humide.

Les quatre corps de bâtiment entourant la grande cour intérieure sont protégés par quatre tours de flanquement formant, sur plusieurs étages, un front bastionné de 8 batteries et casernes.

A l'intérieur des batteries, les canons sont installés dans les casemates voûtées, munies d'embrasures par lesquelles les canons couvraient de leur feu un large champ. L'armement de la Citadelle comprend 150 pièces d'artillerie de calibre 24 et 36, dont une "collection" superbe de canons de bronze frappés aux armoiries des souverains d'Espagne, d'Angleterre et de France.

Un remarquable réseau de canalisations conduisait les eaux de pluie recueillies des toits d'ardoises ou de tuiles plates, ainsi que des surfaces pavées des terrasses et des cours intérieures, jusqu'aux 9 bassins et aux citernes, dont 2 intérieures et 5 extérieures, situés judicieusement pour approvisionner en eaux les divers secteurs de l'immense Forteresse. La garnison normale comptait 2.000 soldats, mais en cas d'urgence, la Citadelle pouvait accueillir plus de 5.000 hommes.

c) Statut juridique du bien

Loi de 1941 sur la protection des Monuments et Sites

- Décret présidentiel 1978 créant le Parc National Historique et protégeant la zone monumentale de la Citadelle, du Palais Sans Souci et du Site des Ramiers.

4.II Renseignements sur la demande

a) Description détaillée des dangers encourus par le bien

Le tremblement de terre, de 1842 provoqua dans l'édifice de nombreuses fissurations, spécialement dans la Batterie Coidavid où l'on observe l'écroulement de nombreux arcs de refends, des glissements dans les lits de briques des voûtes, des lézardes dans les murs.

Au niveau 5, la chape de la terrasse en béton non armé de faible épaisseur construite lors des précédents travaux de restauration, a perdu son étanchéité. Elle est actuellement très fissurée, la masse d'argile sur laquelle elle repose se comporte comme une éponge. Les eaux d'infiltration traversent la maçonnerie, lessivent le mortier qui, de ce fait, perd graduellement sa cohésion.

Nous avons d'ailleurs observé depuis 3 ans une accélération de ce phénomène. De plus, l'évacuation des eaux recueillies sur la terrasse s'opère dans la cour intérieure par l'intermédiaire de jets d'eau dans l'allège des fenêtres, il s'ensuit à chaque pluie, un ruissellement régulier sur les murs et une accumulation d'eau dans le remblai, ainsi que l'ont montré des sondages effectués dans les fondations.

Il est important de souligner la pluviométrie relativement élevée à la Citadelle, 3 m environ annuellement, avec des précipitations horaires pouvant atteindre 120 mm.

Pour ce qui concerne la Batterie Royale et la Rotonde, les terrasses également fissurées n'assurent plus l'étanchéité au niveau 4, il devient urgent d'assurer leur protection.

Avec la Batterie Coidavid, ces batteries sont les plus menacées par ces infiltrations. Elles doivent être couvertes en priorité, et ce, durant la poursuite des recherches du financement nécessaire aux différentes opérations de restauration, dont les travaux d'étanchéité réalisés sur les autres batteries.

La Batterie Coidavid et la Batterie Royale présentant des traces originelles de couverture. La pose de nouvelles toitures sur ces bases nécessite l'emploi de matériaux d'importation tels que le bois et d'autre part la remise en état ou la fabrication de fours à briques et l'adaptation d'ateliers artisanaux aux techniques traditionnelles afin de respecter la construction originelle composée de matériaux soit prélevés sur place (roches) soit fabriqués localement et artisanalement (briques - tuiles - chaux - fer forgé).

4. II Renseignements sur la demande (suite)

b) Objectifs et impact escompté du projet proposé

Au niveau local : amélioration du milieu et des conditions de vie de la population ;

Au niveau national : mise en valeur d'un ensemble architectural intimement lié à l'histoire du pays ;

Au niveau international : promotion de la prise de conscience de l'importance historique et culturelle universelle de ces monuments ;

création d'un centre d'accueil exceptionnel pour le tourisme, et d'un jardin botanique tropical dans le Parc National Historique ;

aménagement de la Citadelle en Musée d'Architecture militaire et d'armement.

c) Activités envisagées

1982 - 1983 - 1984

1. Grâce au financement national :

- travaux de maçonnerie à l'exception de ceux mentionnés au point (2) ci-dessous.
- travaux d'étanchéité
- réfection des voûtes - colmatage des fissures
- travaux intérieurs

2. Aide au titre de la Convention :

1982

- restauration des murs de la batterie royale, du Quartier des officiers et des dépendances du Palais pour pose de toitures définitives
- équipement

1983

- étanchéisation des extrados de la batterie Coidavid

7. Coût approximatif des activités envisagées :

1. Dépenses assumées par l'Etat

1982

Budget annuel : \$ 250.000.00
- équipement - matériaux 31.500.00
dont \$ 21.500.00 réservé à la Citadelle

1983

Ce budget devrait être reconduit en 1983

2. Contribution demandée au titre de la Convention

1982

A. Restauration des murs de la Batterie Royale, des Quartiers des officiers et des dépendances, du Palais et charpente des quartiers des officiers.

matériaux : éléments d'échafaudage à importer	}	\$ 13.520.00
bois - fer - sable - gravier - briques - chaux - ciment		\$ 18.676.00
équipement :		\$ 922.50
- 1 palan manuel 3 tonnes type (Gear Chain Hoists N° 2Z634) Dayton (USA)		\$ 378.50
- 1 perforatrice à air comprimé 1'' (Drive Impact Wrench N° 2Z856) Dayton (USA)		\$ 544.00
bois de charpente à importer (250 m ³)		\$ 24.000.00
		\$ 57.118.50

1983

B. Etanchéification de la Batterie Coidavid

- travaux de maçonnerie sur les extrados et les murs

7. Coût approximatif des activités envisagées (suite)

matériaux : bois - tôle - brosses - poulie -
corde - sable - chaux - ciment

\$ 18.931.00

revêtement étanche
à importer

\$ 6.000.00

Total

\$ 24.931.00

3. Contributions d'autres sources

a) Campagne internationale de l'Unesco

Chili	\$ 2.000.00	
Soirée de Gala	\$ 2.677.27	
Don de M. A.M.M'BOW	\$ 1.000.00	
Don de S.E.J.C.DUVALI	\$ <u>2.000.00</u>	\$ 7.677,27

Unesco

b) 1. programme de participation
1981-1983
équipement/bourses

\$ 14.900.00

2. programme régulier
1981
équipement/activités
promotionnelles

\$ 14.500.00

c) USAID

\$ 150.000.00

d) Tourisme

\$ 186.880.00

pour la réfection de la route
Milot-Citadelle (en cours d'exécution)

e) Assistance du projet Limbé (FAO)
pour l'établissement de cartes et le
plan d'aménagement du Parc National
Historique

f) PNUD - 1979-1983
bourses - équipement - consultants
(pour l'ensemble du projet HAI 79/011)

\$ 378.000.00

8. Organisme national responsable du projet et détails relatifs à l'administration du projet

L'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN) est l'organisme responsable du projet. L'ISPAN, créé par Décret Présidentiel du 29 Mars 1979, est logé au n° 59 de l'avenue John Brown à Port-au-Prince, Haiti.

Cet Institut a pour mission générale :

1. d'établir un inventaire de l'héritage naturel, historique et culturel d'Haiti ;
2. de concevoir, de coordonner et d'appliquer la politique du gouvernement en matière de protection, de conservation et de restauration du Patrimoine National sous tous ses aspects ;
3. de bâtir un programme d'information et de communication relatif à l'héritage naturel, historique et culturel d'Haiti.

Plus particulièrement l'ISPAN est chargé du projet de restauration du Palais Sans-Souci, de la Citadelle et du Site des Ramiers, dans le cadre de l'établissement d'un Parc National Historique. La section administrative de l'ISPAN qui assure la gestion du projet sous la tutelle du Ministère du Plan et conformément aux prévisions du budget de développement de la République, est contrôlé par le Ministère des Finances et la Cour Supérieure des Comptes. Les cadres techniques de l'ISPAN dirigent la réalisation du projet, en collaboration avec l'Unesco.

Le programme d'action retenu par le Gouvernement d'Haiti consiste en la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural, l'établissement du contrôle et l'aménagement du Parc National Historique, la projection du programme d'animation culturelle.

Bureau au Cap-Haitien - Personnel administratif :

1 administrateur
1 comptable
2 secrétaires

Signature (au nom de l'Etat partie)

Nom et prénom : MANGONES Albert

Titre : Directeur général
Institut de Sauvegarde du patrimoine national (ISPAN)

Date : 3 février 1982

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

Date de réception : 8.6.82
N° d'identification : 196.1 (Rév.)
Original : Anglais

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Demande de coopération technique
présentée par le Honduras

Réserve de la Biosphère Río Plátano

1. PAYS

République du Honduras

2. DATE DE SOUMISSION

Juin 1982

3. PROJETS CONCERNANT DES BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

(ou proposés pour inscription)

Le projet concerne la Réserve de la Biosphère Río Plátano, proposée pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.

I. Renseignements sur le bien

a) Date d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

-

b) Brève description du bien

La réserve de la biosphère Río Plátano comprend essentiellement le bassin du Río Plátano qui draine une superficie d'environ 1.300 km², la zone tampon étant constituée par le bassin du Río Paulaya au nord-ouest (N.O.), par le bassin du Río Lagarto au sud-sud-ouest (S.S.O.), par le Río Sicre au sud-est (S.E.) et par la côte de la mer des Caraïbes ou des Antilles au nord (N.).

Cette région, qui est la plus importante réserve forestière du pays, est en grande partie peuplée d'essences latifoliées ; c'est là que subsistent, à l'état primitif, les plus vastes étendues de forêt tropicale humide hondurienne et que l'on trouve la plus forte concentration de faune propre à ce type de végétation. Cette région renferme en outre, à la limite nord-ouest et nord-est de la réserve et sa zone tampon, les deux plus grandes masses d'eau du nord-est du Honduras : la lagune d'Ebano, ou Ibans, et la lagune de Brus, ou Cartina.

La réserve se présente essentiellement comme un paysage de montagnes et de collines, où dominant le mont Baltimore (1.083 m au-dessus du niveau de la mer), le mont Mirador (1.200 m), le mont Antípole (1.075 m) et le mont Punta Piedra (1.326 m). Mise à part la zone cultivée -qui occupe la plus petite portion de ce territoire puisqu'elle est confinée à la savane et à la zone comprise entre l'embouchure du Río Plátano et le village de Batiltuk Las Marías en remontant les rives du fleuve- la réserve est presque entièrement constituée par une zone montagneuse vierge, d'une étendue considérable en tant qu'unité administrative, qui est le dernier vestige de la forêt tropicale humide hondurienne.

c) Statut juridique du bien

Le Gouvernement hondurien a créé un Parc national archéologique dans la région de Rio Platano en 1969. Le Parc a été établi par voie légale en raison de la légendaire "Ciudad Blanca" pré-colombienne. Toute activité susceptible de dégrader les sites et artefacts dans la totalité de la région est interdite par la loi ; l'Institut d'Anthropologie et d'Histoire doit ainsi approuver toutes les activités dans cette région.

En juillet 1980, le Gouvernement hondurien a promulgué une loi (Decreto Ley N° 977, 1980) créant la Réserve de la Biosphère de Rio Platano, qui couvre une superficie approximative de 500.000 ha. Cette loi fournit une base juridique pour la protection des ressources naturelles et culturelles de la région tout en permettant leur utilisation "traditionnelle" par les indigènes Indiens. La loi promeut le développement d'un important programme de recherche dans la réserve. Elle confère au Comité MAB un ensemble de responsabilités et de pouvoirs exécutifs, de même qu'au RENARE qui est l'organisation chargée de la protection et de la gestion de la Réserve, sous la direction de ce Comité.

II. Renseignements sur la demande

a) Description détaillée des dangers encourus par le bien

Le Honduras se trouve dans une période de croissance économique rapide avec une exploitation intense et une extraction accélérée de ses ressources naturelles. Ce développement s'effectue par des méthodes "traditionnelles", ce qui se traduit par un profit élevé sur une courte période mais sans -ou avec très peu- de planification relative à un rendement soutenu à long terme reposant sur la conservation appropriée des ressources naturelles. La région de la Mosquitia constitue la "dernière frontière" et une grande variété de projets de développement (la plupart non coordonnés) est proposée pour cette région.

Des projets d'exploitation forestière ont déjà été élaborés pour certaines parties de la région de la Mosquitia. Les exploitants agricoles migrants qui détruisent la forêt risquent de pénétrer dans la partie supérieure du bassin versant de Rio Platano dans quelques années, à moins qu'une action concertée ne soit mise en oeuvre afin de protéger la Réserve et d'offrir à ces colons d'autres possibilités de trouver des terres et un modèle plus approprié de développement durable et d'utilisation des ressources.

Dans un proche avenir (2-4 ans), une route sera construite de la partie orientale du Département d'Olancho à Puerto Lempira, le centre politique du Département de Gracias a Dios, le département ou province le plus

important de la région de la Mosquitia. La route passera près de la frontière méridionale (partie supérieure du bassin versant) de la zone tampon de la Réserve. Cette construction augmentera le danger potentiel important résultant d'une colonisation spontanée, non planifiée et irrationnelle.

b) Objectifs et impact escompté du projet proposé

Plusieurs objectifs généraux ou besoins urgents d'importance clef dans le court ou moyen terme ont été identifiés dans le but d'atteindre des objectifs à long terme de gestion et de développement de la Réserve de la Biosphère, ce qui ferait d'elle une réserve "modèle" pour l'Amérique centrale.

1. Elargir et renforcer la présence du RENARE dans la Réserve de la Biosphère de Rio Platano, en tant qu'organisme exécutif principal du Comité MAB national.
2. Développer davantage les activités de base relatives à la gestion et à la protection afin de protéger la région de manière adéquate et de faire participer la population locale plus activement dans le programme entier.
3. Développer davantage la compilation et la codification des informations biologiques, anthropologiques et socio-économiques de la région qui existent déjà et entreprendre davantage de recherche de base sur le terrain sur ces sujets. Cette recherche fournira des informations pour les programmes spécifiques et détaillés de gestion et les projets d'écodéveloppement pour la réserve de la biosphère et les régions avoisinantes, conformément au Plan Général conceptuel de Gestion et de Développement à long terme qui existe déjà.
4. Poursuivre et développer la mise en oeuvre du Plan Général de Gestion et les Plans Opérationnels bisannuels qui en découlent, y compris les projets d'écodéveloppement substantiels mais limités qui concernent la population locale dans le programme entier. Ces projets d'écodéveloppement seront principalement financés par d'autres fonds.
5. Développer et utiliser l'expérience de la réserve en tant que cas d'étude pour les activités de formation en Amérique latine et pour développer des méthodologies et des orientations devant guider la planification et la mise en oeuvre du concept de réserve de la biosphère comme option d'aménagement du territoire.

c) Activités envisagées

- grâce au financement national :

Depuis 1979, le Directeurat Général Hondurien des Ressources Naturelles Renouvelables (RENARE), du Ministère des Ressources Naturelles, qui gère la Réserve de la biosphère de Rio Platano, investit chaque année

une partie de plus en plus importante des fonds nationaux dans la réserve, malgré la crise économique qui touche le Honduras. Cette tendance se poursuivra en 1983-84 et les montants suivants ont été octroyés pour l'aménagement et le développement de la région, pour couvrir les salaires, les voyages, les coûts opérationnels, les coûts partiels de construction et bien d'autres activités : \$ 57.300 en 1983, \$60.800 en 1984.

2. En plus de ces contributions majeures, un certain nombre d'autres institutions nationales apporteront des sommes considérables en 1983-84. Ces contributions ont été réparties par le RENARE et le Comité national MAB. Elles peuvent être résumées comme suit :
 - a) Pour les programmes d'aménagement pour la communauté, sanitaires, soins dentaires et médicaux, organisation sociale (coopératives, associations féminines), l'Université Nationale Autonome apportera une contribution de \$ 30.200 (\$ 15.100 chaque année) en 1983-84) sous forme de salaires, transport, fournitures, équipement et allocations de subsistance sur le terrain.
 - b) Le Directorat National des Mines versera une contribution de \$ 4580 par an (\$ 9.160 au total) pour protéger la région de l'exploitation minière (illégal) et pour organiser une petite industrie artisanale de prospection d'or, sous forme de coopérative, pour les familles habitant dans la réserve. Ces fonds couvriront les salaires des spécialistes et des gardiens, le transport et les allocations de subsistance sur le terrain pour ce personnel.
 - c) Le Bureau des Affaires Civiles de l'Armée participera aux programmes sur la santé, les installations sanitaires et le développement rural en fournissant des docteurs, dentistes, infirmières, du transport, des médicaments, des allocations de subsistance sur le terrain, pour un montant approximatif de \$ 8.500 an 1983 et \$ 10.00 en 1984.
 - d) Les collectivités locales à Rio Platano se sont engagées à apporter une contribution de \$ 1.500 chaque année, sous forme de main d'oeuvre pour la construction de canaux entre deux petits lagons, afin d'améliorer le réseau de transport dans la réserve.

- grâce à d'autres sources de financement

Les contributions suivantes sont sûres ou presque sûres à 100 %.

1. L'Agence d'Aide Catholique a promis \$ 2.500 pendant la période 1983-84 pour des médicaments pour le programme relatif à la santé.
2. Le Programme du CATIE sur les Ressources Naturelles s'est engagé à verser une contribution de \$ 4.500 en 1983 et de \$ 6.000 en 1984 pour des services relatifs à la surveillance, au conseil et à l'évaluation du projet ; le CATIE fournira aussi \$ 1.500 pour la publication du Plan d'Interprétation/Education relative à l'Environnement.

3. Le WWF-UICN, par l'intermédiaire du WWF-Etats-Unis, a été sollicité pour apporter une contribution de \$ 30.000 en 1983 et \$ 25.000 en 1984 afin de soutenir, de façon totale ou partielle, un grand nombre d'activités relatives à la protection, au développement des communautés, à la recherche et à la surveillance continue.

- grâce à l'aide accordée au titre de la Convention

Un montant total de \$ 120.000, \$ 72.000 en 1983 et \$ 48.000 en 1984 est requis pour soutenir les besoins et les activités clefs énumérés ci-dessous.

1. Recherche sur l'utilisation des ressources naturelles de tous genres dans la réserve par les différents groupes ethniques qui y vivent, sur l'écologie des poissons d'eau douce d'importance capitale et sur la pêche, dans le but d'élaborer des programmes de gestion améliorés.
2. Achat et installation d'un réseau de communications radio pour établir la liaison entre les stations de garde et les centres d'information dans la réserve avec les bureaux du RENARE à Tegucigalpa : liaison vitale en raison de l'isolement et de la difficulté des transports et des communications à l'intérieur et à l'extérieur de la réserve.
3. Renforcement du programme de protection pour l'établissement de nouveaux postes de garde, l'embauche de gardiens supplémentaires, l'acquisition d'une pirogue, pour des vols de surveillance et d'autres types de matériaux et de fournitures.
4. Formation au moyen d'ateliers et de cours de courte durée au niveau régional de l'Amérique centrale pour les deux premiers instructeurs en matière d'environnement (à embaucher) et les gardiens principaux de la réserve, ainsi qu'au moyen de cours de courte durée pour tout le personnel de la réserve, surtout les gardiens indigènes.
5. Planification et mise en oeuvre du Programme d'Education relative à l'Environnement orienté vers les résidents de la réserve, les populations des régions périphériques à la réserve, le public du Honduras au niveau national (en commençant par la capitale, Tegucigalpa), les cadres gouvernementaux et les preneurs de décision.
6. Fonds pour couvrir les voyages du personnel du Programme sur les Ressources Naturelles du CATIE afin de permettre à celui-ci de poursuivre l'orientation du projet entier en donnant des conseils et en effectuant des évaluations périodiques.

4. COUT APPROXIMATIF DES ACTIVITES ENVISAGEES

Le tableau suivant présente un budget détaillé des montants requis pour 1983-84.

ACTIVITES	1983	US \$	1984
<u>A. RECHERCHE</u>			
1. Etude des systèmes : utilisation des ressources naturelles de la réserve par les groupes ethniques			
a) 5 vols A/R nationaux pour le chercheur principal et un assistant scientifique (honduriens) 5 vols x 2 personnes à \$125/vol	1.250		-
b) Allocations de subsistance sur le terrain, transports locaux, essence et huile, etc., pour 133 jours sur le terrain	1.000		-
c) Equipement, matériels, fournitures pour le terrain	750		-
2. Ecologie de l'ichthyofaune et pêche			
a) 3 vols A/R nationaux pour le chercheur principal (hondurien) : 3 x \$125	375		-
b) Allocations de subsistance sur le terrain, transports locaux et essence pour 140 jours sur le terrain	1.050		-
c) Matériel, fournitures et équipement pour le terrain	975		-
3. Allocations de subsistance sur le terrain pour 4 assistants et guides bilingues qui effectueront des études et des questionnaires ; 3-4 personnes temporaires à la fois. \$ 7/jour/personne x 200 personnes-jours	4.400		-
	<u>9.800</u>		
	Sous-total...	\$ 9.800	
<u>B. EQUIPEMENT POUR UN RESEAU DE COMMUNICATIONS RADIO (radios HF-Swan Sn-100) ET INSTALLATION AUX ENDROITS CLEFS DANS LA RESERVE</u>			
	<u>10.200</u>		-
	\$10.200		

ACTIVITES	1983	US \$	1984
C. PROTECTION			
1. Achat d'un tuc-tuc (pirogue)	2.000		-
2. Salaires pour des gardiens indigènes supplémentaires 3 en 1983 et 1 de plus en 1984 à \$ 175/mois/gardien	6.300		8.400
3. Vols de surveillance à \$ 175/heure	875		875
4. Construction d'un dortoir pour le personnel au Centre d'Administration - Education de Kuri	3.000		-
5. Entretien de l'infrastructure et de l'équipement	750		2.000
6. Carburants : essence et huile pour les bateaux	500		1.275
Sous-totaux...	\$13.425		\$12.550
D. FORMATION			
1. Participation d'un instructeur en matière d'environnement (hondurien) à chacun des Ateliers Régionaux d'Amérique Centrale sur l'Education relative à l'Environnement et l'Interprétation ; 1 en 1983 ; 1 en 1984 (coût du vol international, frais d'enregistrement, coût du matériel pour l'enseignement, etc.)	1.220		1.420
2. Participation des gardiens-chefs du cours-atelier sur les opérations de base, présenté par le Service des Parcs costa-ricien ; 1 en 1983 ; 1 en 1984, 1 mois 1/2 chacun (coûts comprenant les vols internationaux, les allocations de subsistance, etc.)	1.755		2.000
3. Plusieurs cours de 10-14 jours à l'échelon national pour tous les gardiens de réserve ; dans la réserve	2.000		2.500
Sous-totaux...	\$ 4.975		\$ 5.920
E. PROGRAMME D'EDUCATION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT			
1. Fournitures et matériel (pellicules, petit matériel de dessin, rédaction,...)	5.000		5.000
2. Equipement			
a) Projecteur diapos Kodak	250		-

ACTIVITES	1983	US \$	1984
b) Projecteur diapos bifocal (système à 2 lentilles)	-		600
c) Enregistreur à cassettes (portatif)	-		200
d) Projecteur film 16mm (Kodak)	-		350
e) Rétroprojecteur	-		280
f) Groupe électrogène portatif	-		1.000
3. Matériel pour panneaux et expositions	-		2.000
4. Préparation d'un Plan d'Interprétation/ Education relative à l'Environnement	500		-
5. Consultant international spécialiste en matière d'interprétation/éducation relative à l'environnement			
a) Salaire : 12 mois x \$ 1200/mois	14.400		-
b) Vol A/R international Honduras/USA	800		-
c) Assurances	300		-
d) 4 vols A/R nationaux : 4 x \$ 125	500		-
e) Allocations de subsistance à Tegucigalpa : per diem à la Réserve : \$15 x 30	450		-
6. Instructeurs homologues nationaux en matière d'environnement			
a) Salaires			
- Instructeur principal en matière d'environ. 12 mois x \$650 (1983)	7.800		-
12 mois x \$700 (1984)	-		8.400
- Instructeur assistant en matière d'environ. 12 mois x \$600 (1984)	-		7.200
b) Voyages			
12 vols A/R à la réserve :			
4 x \$125 en 1983	500		-
8 x \$150 en 1984	-		1.200

ACTIVITES	US \$	
	1983	1984
c) Per diem pour 90 jours à Tegucigalpa		
30 jours en 1983	300	-
60 jours en 1984	-	600
d) Assurances	300	700
	Sous-totaux... \$31.100	\$27.530
F. VISITES DE CONSEIL, ORIENTATION ET EVALUATION PAR LE PERSONNEL DU CATIE : COUT DE 2 VOYAGES DE 10-14 JOURS/AN; VOLS INTERNATIONAUX ET NATIONAUX ET PER DIEM/ALLOCATION DE SUBSISTENCE SUR LE TERRAIN	2.000	2.000
	Sous-totaux \$ 2.000	\$ 2.000
	TOTAUX \$ 72.000	\$ 48.000

5. ORGANISME NATIONAL RESPONSABLE DU PROJET ET DETAILS RELATIFS A L'ADMINISTRATION
DU PROJET

L'assistance pour entreprendre ces programmes, une fois octroyée, doit être fournie par l'intermédiaire du Département de la Faune et des Ressources Naturelles du RENARE et par son Directeur, Lic. Wilberto Aguilar. Il est souhaitable que les chèques soient libellés à l'ordre de "Lic. Wilberto Aguilar, RENARE" et envoyés directement à lui-même. Le RENARE ouvrira ainsi un compte bancaire spécial pour ce projet, qui sera géré par la comptabilité du RENARE et par Lic. Aguilar. Cette procédure a été employée au cours des 4 dernières années avec les fonds WWF-UICN et a donné de très bons résultats, avec un minimum de procédures bureaucratiques.

Alternativement, les fonds peuvent être mis à la disposition du CATIE, qui est responsable de toutes les activités. Dans ce cas, les fonds devraient être envoyés au Programme sur les Ressources Naturelles du CATIE au nom de Craig McFarland, qui ouvrira un compte bancaire spécial et effectuera un virement régulier au RENARE, en fonction de l'évolution du projet.

Signature (au nom de l'Etat Partie) _____

Nom et prénom : Jesus Abastidas

Titre : Directeur général des Ressources Naturelles Renouvelables

Date : (de la demande révisée) 27 octobre 1982

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

Date de réception : 17 juin 1982
N° d'ordre : 129.1
Original : anglais

Convention concernant la protection
du patrimoine mondial, culturel et naturel

Demande de coopération technique présentée
par le Honduras

Site maya de Copan

1. Pays :

Honduras

2. Date de soumission :

8 juin 1982

3. Type du projet pour lequel une assistance est demandée:

Le projet concerne un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

4. Projets concernant des biens inscrits (ou proposés pour inscription) sur la Liste du patrimoine mondial :

I. Renseignements sur le bien

a) Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial :

5 septembre 1980

b) Brève description du bien :

Les Ruines mayas de Copan, situées dans le département de Copan à l'extrême ouest du Honduras sont les vestiges de ce qui fut l'un des principaux centres artistiques, culturels et politiques de la civilisation maya entre 400 et 800 après J.C. Le site contient des exemples remarquables et bien conservés de l'architecture monumentale de pierre et de la sculpture sur pierre très raffinée de cette période ; une grande partie d'entre eux a été consolidée ou restaurée.

Les fouilles archéologiques qui ont été effectuées depuis un siècle (et qui se poursuivent aujourd'hui) ont permis de découvrir une masse considérable d'objets : aussi connaît-on chaque jour davantage l'insertion écologique, l'histoire et l'organisation sociale des mayas.

c) Statut juridique du bien :

Dès 1854, le gouvernement du Honduras a assuré la protection juridique des ruines mayas de Copan par une série de lois et de décrets. Le site est ouvert au public. Une quarantaine d'hectares, englobant la grande Esplanade et l'Acropole, sont propriété de l'Etat. En raison de l'importance des découvertes archéologiques effectuées depuis quelques années dans les zones environnantes qui sont propriété privée, le gouvernement a entrepris un relevé cadastral de celles-ci avant de commencer à procéder à l'achat en priorité de certaines parcelles. Les priorités sont indiquées dans le plan général de conservation et de mise en valeur des Ruines.

4. II Renseignements sur la demande

a) Description détaillée des dangers encourus par le bien

Le plus grand danger auquel doivent faire face les responsables de la conservation des Ruines mayas de Copan est la détérioration des sculptures et des monuments de pierre du site, qui comprennent des stèles, des autels et des figures zoomorphes richement travaillés ainsi qu'un escalier portant la plus longue inscription hiéroglyphique de toute l'aire culturelle maya. Cette détérioration est due principalement aux effets physiques et chimiques de l'exposition aux intempéries et, à un degré moindre, au passage de très nombreux visiteurs ainsi qu'à quelques actes occasionnels de vandalisme :

- la dégradation des sculptures et des monuments de pierre est surtout causée par des facteurs climatiques (fortes pluies et degré élevé d'humidité) et par des facteurs chimiques liés au climat (développement important sur les sculptures de lichens, de mousses et de végétaux analogues), ainsi que par le contact des pieds et des mains des visiteurs. La détérioration se poursuit à une vitesse alarmante qui va même croissant. Le phénomène est bien documenté grâce à plusieurs études effectuées sous l'égide de l'Unesco au cours de la dernière décennie et aux études scientifiques très complètes menées actuellement par divers groupes de chercheurs de l'université. De plus, les travaux de fouilles et de restauration qui se poursuivent sur des parties importantes du site principal et des zones avoisinantes exposent à leur tour celles-ci au danger de détérioration ultérieure. Il faut de toute urgence s'attaquer immédiatement à ce problème pour le résoudre dans les quelques années qui viennent.
- Le deuxième problème par ordre d'importance qui se pose aux conservateurs du monument national de Copan est le nombre toujours croissant de visiteurs (plus de 50.000 personnes en 1981).
- Le troisième grand problème à résoudre, si l'on veut préserver, gérer et mettre correctement en valeur le Monument national des ruines de Copan est le manque de formation, à pratiquement tous les niveaux et dans toutes les disciplines du personnel d'encadrement du site et de l'IHAH. Ce problème a été clairement identifié dans le plan de conservation et de mise en valeur du monument, qui contient l'exposé détaillé d'un programme complet de formation des employés du site. Mais, les contraintes budgétaires limiteront sévèrement la possibilité pour l'IHAH d'exécuter ce programme s'il ne reçoit pas une aide du Fonds du patrimoine mondial.

4. II. Renseignements sur la demande (suite)

b) Objectifs et impact escompté du projet

1. Objectifs des missions de consultant:

- a) Effectuer une étude de l'état de détérioration, des facteurs qui en sont responsables, des déposes et déplacements à effectuer en priorité et des mesures de consolidation et de protection à prendre d'urgence pour la totalité des stèles, autels et autres sculptures de pierre présentant une valeur artistique qui ne sont pas encastrées ou sont facilement transportables.
- b) Formuler une opinion scientifique sur la proposition actuelle de consolidation de l'escalier aux hiéroglyphes. Il faudrait en particulier étudier les possibilités techniques et économiques de réaliser cette proposition et définir les autres solutions possibles, y compris la dépose et le transport dans un musée des 14 marches intactes du bas au moins, et leur remplacement par des répliques.
- c) Déterminer les effets positifs et négatifs des traitements effectués actuellement sur les stèles et les autels pour retarder les dégâts causés par les lichens.
- d) Etablir un rapport détaillé sur les techniques à utiliser pour réaliser des copies des stèles et autels fragiles et transporter les originaux dans des musées. Cette étude devrait porter en particulier sur les points suivants : matériaux et conception du moule et du moulage, fabrication des répliques, matériaux suggérés pour assurer une durabilité maximale et la meilleure apparence possible des copies, origine des matériaux ou méthodes de fabrication à suivre pour les produire au Honduras, recommandations relatives aux spécialistes à prévoir pour la supervision du programme pratique de copie et de déplacement des pièces.
- e) Formuler des recommandations générales sur les mesures à prendre pour assurer la conservation optimale à long terme des sculptures transportées dans des musées (humidité et température optimales, fréquence des nettoyages, et produits à employer à cet effet, surveillance, etc), ainsi que celle des copies de sculptures et des originaux laissés en place.

Le (s) consultant (s) sera (seront) assisté (s) par un technicien de l'IHAH qui travaillera à plein temps, comme personnel national de contrepartie, pendant la durée de la mission. Bien qu'aucune activité de formation proprement dite ne soit prévue au titre de cet élément du

4. II. Renseignements sur la demande (suite)

b) Objectifs et impact escompté du projet :

programme, ce technicien de l'IHAH pourra acquérir une expérience et une information précieuses à la faveur de son travail avec le (s) consultant (s).

2. Mise en oeuvre des éléments prioritaires du Plan d'information et d'éducation relative à l'environnement pour le Monument national des ruines de Copan et formation correspondante du personnel nécessaire pour la gestion du site.

Un exposé détaillé des objectifs et de l'impact du plan pourra être consulté lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial.

c) Activités proposées, à entreprendre :

- Grâce au financement national

Le gouvernement du Honduras fournira les crédits et les services en nature suivants pour les activités envisagées :

1. Mission technique relative au programme de conservation des sculptures en pierre et mise en oeuvre des recommandations de la mission : le gouvernement du Honduras fournira les services à plein temps d'un technicien de l'IHAH, à titre de contrepartie nationale des services de l'expert ou des experts chargé (s) par l'Unesco de cette mission (valeur estimée du service : 1.600 dollars). L'IHAH assurera également le transport par route de l'expert ou des experts jusqu'à Copan (trois aller et retour soit 1.000kms x 3 : salaire du chauffeur et coût d'essence : \$ 900).

Des services de secrétariat et des locaux à usage de bureau seront fournis à Tegucigalpa (valeur estimée 400 \$).

L'utilisation des crédits demandés à l'Unesco pour commencer la mise en oeuvre des recommandations des experts en 1984 ne peut pas être déterminée avant la fin de la mission technique ; il est donc impossible de préciser la nature et l'importance de la contribution de contrepartie du Honduras pour cet élément du programme : on peut cependant prévoir qu'elle sera certainement considérable.

2. Soutien de l'exécution du programme de formation relatif au Site du patrimoine mondial du Monument national des Ruines de Copan

4. II. Renseignements sur la demande (suite)

c) Activités proposées, à entreprendre :

L'IHAH fournira des locaux scolaires, les services d'instructeurs qui contribueront à toutes les activités de formation effectuées au Honduras, des services de secrétariat, des moyens de transport terrestre et des locaux à usage de bureau pour les instructeurs et organisateurs étrangers du programme de formation.

L'IHAH prendra à sa charge le traitement de tout son personnel pendant la durée de sa participation aux activités de formation au Honduras ou dans d'autres pays. Cet élément étant très complexe, la plupart de ces services en nature sont difficilement quantifiables. On peut prévoir environ 56 mois-homme de formation pour le personnel de l'IHAH-Copan. Sur la base d'un salaire mensuel moyen de 500 dollars, cela signifie que le gouvernement du Honduras subventionnera les études de ces employés à concurrence d'un montant estimé à 28.000 dollars environ.

3. Appui pour la mise en oeuvre des éléments prioritaires du Plan d'information concernant le Monument national des ruines de Copan.

L'IHAH prendra à sa charge tous les frais de main-d'oeuvre découlant de la participation de dessinateurs, photographes, techniciens de musée et ouvriers à la mise en oeuvre des éléments prioritaires de ce plan. Sur la base estimée de 36 mois-homme et d'un salaire mensuel moyen de 400 dollars, ceci représente un total de 14.400 dollars. L'IHAH fournira également des locaux à usage de bureau, des moyens de transport terrestre pour le personnel et le matériel et les fournitures de base nécessaires pour le travail de dessin.

- Avec une aide au titre de la Convention

Elément	Activité	1983	1984
		(dollars)	(dollars)
1. Protection des sculptures en pierre de Copan	a. Mission technique pour déterminer le coût des travaux, les procédés à employer et les priorités à respecter pour assurer la préservation des sculptures en pierre. Deux mois-homme pour un ou des spécialistes, frais de voyage et indemnités journalières de subsistance	12.000	

4. II. Renseignements sur la demande (suite)

3. Appui pour la mise en oeuvre des éléments prioritaires du Plan d'information concernant le Monument national des ruines de Copan

Elément	Activité	1983 (dollars)	1984 (dollars)
	b. Exécution des activités prioritaires recommandées par la mission technique pour protéger les sculptures en pierre de Copan		12.000
2. Mise en oeuvre des activités prioritaires du plan d'information et d'éducation relative à l'environnement pour le Monument national des ruines de Copan	a. Financement des matériels et des fournitures nécessaires	12.050	8.150
3. Mise en oeuvre des activités prioritaires comprises dans le programme de formation du Plan de conservation et de mise en valeur du Monument national des ruines de Copan	a. Participation de deux représentants IHAH-Copan au Séminaire itinérant patronné par le CATIE sur la planification et la gestion des parcs et réserves naturels et culturels en Amérique centrale	1.500	1.500
	b. Visites de formation en cours d'emploi au Costa-Rica pour des techniciens de l'IHAH-Copan	800	1.600
	c. Participation d'un représentant de l'IHAH-Copan au stage régional pour l'Amérique centrale d'études pratiques sur l'éducation relative à l'environnement, Costa-Rica	1.250	
	d. Cours de formation à l'intention des gardiens du Monument national des ruines de Copan	5.000	4.500

4. II. Renseignements sur la demande (suite)

3. Appui pour la mise en oeuvre des éléments prioritaires du Plan d'information concernant le Monument national des ruines de Copan

Elément	Activité	1983 (dollars)	1984 (dollars)
	e. Cours de formation à l'intention de guides-interprètes de l'IHAH-Copan et de l'IHT, et de guides-interprètes privés	10.500	9.600
	f. Représentation de l'IHAH-Copan au stage régional pour l'Amérique latine d'études pratiques sur l'aménagement des régions non aménagées (Parc national de La Tigra, Honduras)	500	
	g. Participation de membres du personnel de l'IHAH-Copan à des stages d'études pratiques régionaux patronnés par le CATIE	3.000	
	h. Formation en cours d'emploi de 4 représentants de l'IHAH-Copan au Guatemala	800	2.400
	i. Formation en cours d'emploi de deux représentants de l'IHAH-Copan au Mexique	3.500	5.000
	j. Participation de deux représentants de l'IHAH-Copan au cours annuel du CATIE sur la mise en valeur des régions non aménagées	2.100	2.250
	TOTAL	50.000	50.000

7. Coût approximatif de ces activités

1. Dépenses assumées par le pays :

Voir 4.II c ci-dessus

2. Montant demandé au titre de la Convention :

- pour 1983..... 50.000 dollars

- pour 1984..... 50.000 dollars

100.000 dollars

3. Autres contributions multilatérales ou bilatérales :

Le gouvernement du Honduras bénéficie d'un prêt important de la Banque mondiale en vue de l'amélioration de l'infrastructure hôtelière et des services en faveur du tourisme dans tout le pays. Cet ensemble de crédits est administré par l'Institut hondurien du tourisme. Au titre des crédits destinés aux équipements touristiques, un montant de 204.000 dollars E.U. est prévu pour Copan en vue de l'amélioration de l'accueil et de l'information des visiteurs, dont 189.000 pour la construction maintenant bientôt terminée d'un nouveau centre d'accueil des visiteurs, 7.500 dollars pour l'équipement de celui-ci en matériel d'exposition et en équipement audio-visuel, 40.000 dollars pour l'amélioration du musée qui existe dans la ville voisine de Copan Ruinas et 15.000 dollars pour l'amélioration des installations des zones de loisirs (aires de pique-nique, sentiers, toilettes, etc.).

Le prêt de la Banque mondiale comporte également la fourniture échelonnée sur 4 ans d'un montant d'un million de dollars environ pour le financement du Projet archéologique de Copan, effort important comportant des travaux de cartographie, de fouilles, de catalogage et de restauration, qui fait suite à un projet antérieur financé par la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE). Les scientifiques et les techniciens travaillant à ce projet pourront donner des avis autorisés aux spécialistes envoyés par l'Unesco pour élaborer le programme de préservation des sculptures en pierre. Mais le Projet archéologique de Copan ne prévoit aucun crédit pour les travaux concrets de préservation des sculptures. Les compétences du photographe et de l'artiste du Projet archéologique de Copan seront utilisées chaque fois que possible au sein de l'équipe travaillant à l'application du plan d'information et d'éducation relative à l'environnement mis au point pour le monument.

7. Coût approximatif de ces activités (suite)

3. Autres contributions multilatérales ou bilatérales :

Chaque fois que possible, les membres du personnel du Projet archéologique de Copan seront également utilisés comme instructeurs et conférenciers extérieurs pour les cours de formation des gardiens, guides et interprètes prévus dans la présente demande de coopération technique.

En vue de la mise en oeuvre du programme de formation relatif au site de Copan, on s'attend à une aide financière pour les activités dont le financement n'est pas prévu dans le cadre de la présente demande de coopération technique : pour la formation universitaire (Université de l'Etat de Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique), pour la formation du personnel d'entretien du monument (INFOP-Institut national hondurien de formation professionnelle) et pour la formation d'aides-archéologues (Panama-Centre de formation de l'OEA).

Comme indiqué, il a été demandé aux services des parcs nationaux du Costa Rica et des Etats-Unis de fournir le concours technique d'instructeurs pour la formation de guides et de gardiens, et la coopération du Costa Rica, du Guatemala et du Mexique a été sollicitée pour les visites d'information et de formation prévus dans ces pays.

8. Organisme national responsable du projet et détails relatifs à l'administration du projet

L'Institut hondurien d'anthropologie et d'histoire (IHAH), créé en 1968, est l'organisme officiel responsable de la gestion des ruines de Copan, classées monument national et protégées à ce titre aux termes des statuts de l'IHAH.

Pour assurer la bonne gestion de tous les fonds qui, selon la présente demande, seraient mis directement à la disposition de l'IHAH, cet organisme désignera un coordinateur du projet et ouvrira un compte spécial dans une banque du Honduras où seront déposés les fonds relatifs au projet. Tout prélèvement sur ce compte devra être approuvé par le coordinateur du projet et le directeur du directeur par intérim de l'IHAH.

Comme il est indiqué au point 7 ci-dessus, les activités financées par le Fonds du patrimoine mondial, y compris les travaux archéologiques en cours, seront pleinement coordonnées avec celles du projet de la Banque mondiale pour le développement du tourisme.

8. Organisme national responsable du projet et détails relatifs à l'administration du projet

De plus, le CATIE (Centro agronómico tropical de Investigación y Enseñanza) est prêt à aider l'IHAH à ~~planifier~~ ~~les~~ ~~cours~~ de formation et à assurer la liaison avec les organismes qui prêtent leur concours tels que les services des parcs nationaux du Costa Rica et des Etats-Unis.

Signature (au nom de l'Etat partie)

Nom et prénom : Luis R.Flores

Titre : Secrétaire exécutif du Conseil supérieur de planification économique

Date : 3 mai 1982

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

Date de réception : 30.12.1981
N° d'ordre : 148.1
Original : français

Convention concernant la protection du
patrimoine mondial, culturel et naturel

Demande de coopération technique
présentée par
le Royaume Hachémite de Jordanie

La Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts

1. Pays

Royaume Hachémite de Jordanie

2. Date de soumission

30 décembre 1981

3. Type du projet pour lequel une assistance est demandée

Le projet concerne un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial.

4. Projet concernant des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial

I. Renseignements sur le bien

a) Date d'inscription sur la liste du patrimoine mondial :

11 septembre 1981

b) Brève description du bien :

La Vieille Ville de Jérusalem (El-Qods) et ses remparts - Site habité sans interruption depuis les temps préhistoriques, comportant des témoignages monumentaux et artistiques des principales civilisations de la Méditerranée et des références essentielles aux trois grandes religions monothéistes de l'humanité.

Monuments majeurs de la Ville :

Le Saint-Sépulcre et le Dôme du Rocher.

c) Statut juridique du bien :

Pour l'essentiel biens appartenant aux différentes Congrégations religieuses ou relevant des WAQF (biens religieux musulmans de mainmorte), protégés par la Loi jordanienne n° 26 de l'année 1968.

II. Renseignements sur la demande

a) Description détaillée des dangers encourus par le bien :

Malgré les grands travaux entrepris depuis de longues années par le Ministère jordanien du WAQF, des Biens Religieux et des Affaires Islamiques, la Grande Mosquée Al-Aqsa porte encore des stigmates de l'incendie criminel du 21 août 1969.

Par ailleurs à Al-Aqsa comme au Dôme du Rocher, il faut mettre un terme aux fissurations des coupes.

De même la documentation scientifique et technique existante peut permettre l'exécution d'une réplique du "Minbar de Saladin", hélas! à jamais perdu.

Enfin la Vieille Ville est menacée dans son intégrité par le plan d'Aménagement en cours de réalisation.

4.II Renseignements sur la demande (suite)

b) Objectifs et impact escompté du projet proposé

- (1) Faire compléter d'urgence les études entreprises en vue de faire hâter la réalisation des programmes de conservation dans l'aire sacrée de la Grande Mosquée d'Al-Aqsa.
- (2) Proposer un plan de protection du tissu urbain de la Vieille Ville de Jérusalem (El-Qods).

c) Activités envisagées

- grâce au financement national -

études, travaux en cours, outre personnel technique et infrastructure administrative de contre-partie fournis par la Direction des Affaires de la Grande Mosquée Al-Aqsa, la Direction des Waqf et biens islamiques, le Département des Antiquités de la Vieille Ville de Jérusalem (Al-Qods)

- grace à l'aide accordée au titre de la Convention -

Les études devraient comporter :

- (1) un relevé des monuments historiques menaçant ruine ;
- (2) la mise au point d'une méthode de protection efficace du tissu urbain traditionnel de la Vieille Ville ;
- (3) un relevé détaillé des causes de dégradation des monuments et un plan de consolidation rapide ;
- (4) des études complémentaires pour la Mosquée Al-Aqsa.

5. Projets d'identification - Néant -

6. Projets de formation - Néant -

7. Coût approximatif des activités envisagées

- Dépenses assumées par l'Etat

a) Pour Al-Haram Al-Sharif (Grande Mosquée Al-Aqsa et Dôme du Rocher)

1,700.000 dollars U.S.

b) Pour les monuments historiques de la Médina

(15 monuments situés à l'Ouest de l'aire sacrée : quartier d'As-Silsila et quartier de Bab Al-Hadid)

1,300.000 dollars U.S.

Soit au total : trois millions de dollars

.../3

7. Coût approximatif des activités envisagées (suite)

- Montant demandé au titre de la Convention

a) pour la préservation du tissu urbain traditionnel de la Vieille Ville de Jérusalem (El-Qods)

- 1 architecte urbaniste : 6 mois/homme
- 3 dessinateurs : 18 mois/homme
- 1 paysagiste : 3 mois/homme
- 1 archéologue : 1 mois/homme

b) pour des études complémentaires à la Grande Mosquée Al-Aqsa

- 1 architecte des monuments historiques : 2 mois/homme
- 1 historien de l'art islamique : 1 mois/homme
- 1 dessinateur : 1 mois/homme

soit au total : 32 mois/homme = \$160.000

8. Organisme responsable du projet et détails relatifs à l'administration du projet

Ce projet sera exécuté en coopération entre les organismes suivants :

- La Direction des Waqf et biens islamiques
- La Direction des Affaires de la Grande Mosquée Al-Aqsa
- Le Département des Antiquités de la Vieille Ville de Jérusalem (Al-Qods)
- Le Représentant personnel du Directeur Général de l'UNESCO dans la ville occupée de Jérusalem (Al-Qods).

Signature (au nom de l'Etat partie)

Nom et prénom : Taher Masri

Titre : Ambassadeur du Royaume
Hachémite de Jordanie
Délégué permanent auprès de l'Unesco

Date : 30/12/1981

* ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

Date de réception : 17.6.82
N° d'identification: 120.1(3)
(révisée)
Original : Anglais

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Demande de coopération technique présentée par le Népal

Parc national de Sagarmatha

1. PAYS

Népal

2. DATE DE SOUMISSION

17 juin 1982

3. TYPE DU PROJET POUR LEQUEL UNE ASSISTANCE EST DEMANDEE

Le projet concerne un site inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial

4. PROJETS CONCERNANT DES BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

I. Renseignements sur le bien

a) Date d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

Octobre 1979

b) Brève description du bien

Le Parc national de Sagarmatha, situé dans la région du Khumbu, d'une superficie de 1.244 km², comprend la grande chaîne himalayenne et le plus haut sommet du monde (Sagarmatha - le Mont Everest, 8.848 m), le bassin versant arrosant les écosystèmes de Dudh Khosi et de montagne, à partir de 2.845 m. C'est un habitat important pour quelques espèces rares ou menacées et une région d'une beauté naturelle exceptionnelle, présentant un grand intérêt culturel en raison de la population en majorité sherpa qui habite les villages, non compris juridiquement dans le parc, mais situés à l'intérieur de son périmètre.

c) Statut juridique du bien

Le parc est une propriété publique, établi en parc national le 19 juillet 1976 par la Loi sur les Parcs nationaux et la Conservation de la Nature (1973). La protection est également garantie par la Réglementation des Parcs nationaux himalayens.

II. Renseignements sur la demande

a) Description détaillée des dangers encourus par le bien

En moins de 30 ans, une zone de plusieurs dizaines de km² autour de Namche Bazaar, quartier général du Parc national de Sagarmatha, a été déboisée dans sa totalité. Cette crise du bois de chauffage a été amplement évoquée dans la littérature technique, et plus récemment, dans la littérature destinée au grand public (voir Many People Come, Looking, Looking de Galen Rowell et Losing Ground d'Erik Eckholm). L'érosion des sols qui a suivi a proscrit le reboisement dans beaucoup d'endroits, et celui qui a été effectué avec succès ne satisfera que partiellement la demande en bois de la population indigène (dont le nombre croît) et de plus de 4.000 visiteurs par an. Le manque d'arbres autour de Namche Bazaar est l'un des traits les plus frappants du parc que remarquent les visiteurs étrangers, et menace sérieusement l'intégrité écologique et administrative du parc. Virtuellement, tous les plans de gestion du parc et les études de conservation des ressources de la ré-

gion ont mentionné que la micro-hydroélectricité est l'alternative au bois de chauffage présentant le plus grand potentiel. L'Etude de tourisme dans la région du Khumbu de la Banque Mondiale affirme que "Là où il y a un potentiel hydraulique et une demande en énergie, il ne fait aucun doute que l'hydro-électricité est, et continuera d'être, la source d'énergie la plus économique dans le Khumbu."

b) Objectifs et impact escompté du projet proposé

La fourniture d'électricité aux consommateurs potentiels permettra d'atteindre l'objectif de remplacement du bois (et d'un peu de charbon de bois et de kerosène) dans le Parc national de Sagarmatha. On a calculé que plus d'une demi tonne de bois (un arbre) par jour serait économisé par la première installation. Le site proposé, qui est techniquement l'un des plus attrayants dans tout le Népal, est approprié pour la mise en place de jusqu'à quatre unités similaires. L'installation proposée aura un effet multiplicateur très net, car elle servira de modèle aux futures installations, qui sont prévues pour être autonomes et auto-financées. Elle servira aussi de modèle pour d'autres installations sur des sites possibles dans les autres parcs nationaux et dans d'autres zones de haute altitude du Népal. Les villageois locaux seront formés pour faire fonctionner cette installation et participeront à sa gestion. Il y aura une évaluation et une description de l'impact culturel et sur l'environnement.

c) Activités envisagées

Le Département des Parcs nationaux continuera à fournir un appui logistique pour les activités décrites ci-dessous.

A. Services d'un conseiller en matière d'énergie

Il est demandé que la durée des services du conseiller en matière d'énergie travaillant actuellement dans le Parc national de Sagarmatha soit prolongée afin qu'il puisse entreprendre les activités décrites ci-dessous.

1. Diriger la fin de l'installation du projet micro-hydroélectrique de 33 kw de Namche Bazaar, comprenant :
 - la formation complète d'un gestionnaire/comptable
 - le contrôle de l'installation électrique restant à effectuer dans les maisons
 - la poursuite de la formation des personnes devant travailler dans la centrale
 - des discussions et recommandations au gardien du Parc national de Sagarmatha et au comité de gestion de l'électricité sur la gestion permanente de l'installation.
2. Installation de 10 chauffe-eaux solaires d'appoint "wetback" et création d'un système permanent pour leur vente en "kits" faciles à monter. Enquête sur la réaction des utilisateurs quant à leur aspect pratique et efficace, et calcul des économies de bois et du rapport coût-bénéfice.
3. Installation de 8 chauffe-eaux solaires (achetés) et création d'un système permanent pour leur distribution et leur vente. Enquête sur la réaction des utilisateurs quant à leur aspect pratique et efficace, et calcul du rapport coût-bénéfice et des économies de bois.

4. Inspection du site en vue d'autres installations micro-hydroélectriques potentielles dans le Parc national de Sagarmatha, y compris Dewoche (Tyangboche), Pheriche, Phunki Drangka, Thame et Tesho. Préparation d'études préliminaires de faisabilité pour des installations sur ces sites.
5. Préparation d'une étude de faisabilité complète pour la chute d'eau restante à la source de Namche Bazaar.
6. Surveillance continue durable des technologies d'énergie alternative installées à ce jour, en particulier des systèmes à cellules photovoltaïques et de l'installation micro-hydroélectrique.

Le montant requis au titre de la Convention pour six mois supplémentaires est de 19.500 \$.

B. Installation de l'unité micro-hydroélectrique

A la 5ème session du Comité du Patrimoine mondial à Sydney, Australie en octobre 1981, la somme de 30.900 \$ US a été approuvée pour la mise en oeuvre de ce projet. (Demande n° 120.1(2)). La construction de cette installation se déroule dans d'excellentes conditions, mais la demande originelle de financement avait été soumise pour une installation qui devait produire 25 kw au maximum, et en raison de modifications de la conception intervenues après la soumission de la demande, la puissance est passée à 33kw. En raison de ces modifications, ainsi que des augmentations importantes des tarifs de transports aériens pour les équipements nécessaires à l'exécution du projet, le Département des Parcs nationaux demande une contribution supplémentaire de 12.495 dollars US au titre de la Convention.

C. Programme de reboisement

Le contexte et les activités relatives au programme de reboisement ont été décrits dans la demande de coopération technique n° 120.1(1). Le Département des Parcs nationaux et de la Conservation de la Nature demande un appui financier supplémentaire pour la création de pépinières, de collections de graines, pour la plantation d'arbres et la construction de murs de pierre.

Le montant demandé au titre de la Convention pour ces activités est de 15.000 dollars.

D. Modernisation du centre d'accueil

Des détails sur les activités nécessaires à la modernisation du centre d'accueil des visiteurs dans le Parc national ont été donnés dans la demande de coopération technique n° 120.1(1). Une contribution supplémentaire de 15.000 dollars est demandée.

5. COUT APPROXIMATIF DES ACTIVITES ENVISAGEES

- dépenses assumées par l'Etat : voir II(c) ci-dessus

- montant demandé au titre de la Convention :

1. Services du conseiller en matière d'énergie.....	\$ 19.500
2. Achèvement de l'installation micro-hydroélectrique.....	\$ 12.495
3. Programme de reboisement.....	\$ 15.000
4. Modernisation du centre d'accueil.....	\$ 15.000
	<hr/>
TOTAL.....	<u>\$ 61.995</u>

6. ORGANISME NATIONAL RESPONSABLE DU PROJET ET DETAILS RELATIFS A L'ADMINISTRATION DU PROJET

Département des Parcs nationaux et de Conservation de la Nature, Ministère des Forêts, Gouvernement de Sa Majesté du Népal, Baneshwor, Kathmandou, Népal.

Etant donné que cet organisme est l'agence responsable de l'administration du Parc national de Sagarmatha, il administre le projet grâce à son personnel travaillant à Kathmandou et dans le Parc (voir détails dans le paragraphe 4.d du formulaire de nomination). Le suivi est prévu dans le plan de gestion du parc et l'administration.

Signature (au nom de l'Etat Partie) _____

Nom et prénom : Biswa Nath Upreti

Titre : Directeur général, Département des Parc nationaux et de la Conservation de la Nature

Date : 17 juin 1982 et 15 novembre 1982 (révision)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

Date de réception: 14 juin 1982
N° d'ordre : 138.1
Original : anglais

Convention concernant la protection du patrimoine
mondial, culturel et naturel

Demande de coopération technique
soumise par le Pakistan

Moenjodaro

1. Pays :

République islamique du Pakistan

2. Date de soumission :

14 juin 1982

3. Type du projet pour lequel une assistance est demandée :

(x) bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

4. Projets concernant des biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial

I. Renseignements sur le bien :

a) Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

b) Brève description du bien

Moenjodaro est situé sur la rive droite de l'Indus, à 300 km environ au nord de Karachi, dans la plaine fluviale que parcourent les méandres du fleuve. Il pourrait avoir constitué avec Harappa, sur le site duquel les premiers vestiges de cette civilisation ont été retrouvés, l'une des capitales d'une des plus importantes unités politiques qu'ait connues l'âge de bronze (de 2300 à 1700 avant J.C. environ), et dont le territoire s'étendait au Nord jusqu'à l'Afghanistan actuel, à l'Est jusqu'à la ville de Gujrat, approximativement le long du 73° méridien, au Sud jusqu'aux rivages de la mer d'Oman, et à l'Ouest jusqu'à la frontière iranienne à travers une grande partie de l'actuel Baluchistan.

Moenjodaro occupe une superficie de 260 ha environ dont une partie seulement a fait l'objet de fouilles. On a retrouvé de nombreux édifices publics dans le tumulus du stoupa qui constitue le point culminant (le nombre provient d'un stoupa bouddhiste qui fut construit plusieurs siècles après que le site eut été abandonné par ses premiers habitants). La plupart de ces édifices ont été construits en briques d'argile rouge cuites au four et liées par du torchis. Toutefois, de la pierre à plâtre a été employée dans la construction du Grand Bain qui comporte également une couche de bitume destinée à assurer son étanchéité.

Jouxant le Grand Bain se trouve un lieu de stockage ou grenier, cet édifice ainsi que les autres constructions que comporte le tumulus du stoupa étant entourés de remparts. A l'est de

la citadelle, on trouve une zone d'habitation d'une superficie de 18 ha environ qui a pu abriter jusqu'à 40.000 personnes. Un peu plus au sud, des photographies aériennes ont permis de localiser les restes d'une autre zone d'habitation qui n'a pas encore été fouillée.

Moenjodaro et les autres sites d'Harappa révèlent l'existence d'un plan d'urbanisme comme l'atteste la disposition des rues qui respectent un plan réseau extrêmement strict. Des puits fournissaient l'eau à la population et les eaux usées étaient évacuées au moyen de canalisations jusqu'à des puisards où elles étaient éliminées. Ce système hygiénique d'approvisionnement et d'évacuation resta inégalé dans le monde antique jusqu'à la fin de l'Empire romain. Le grand nombre d'objets qui a été retrouvé laisse penser que, comme c'est le cas dans les autres civilisations urbaines, des métiers spécialisés se sont développés et qu'à côté des paysans devaient exister des artisans travaillant le métal, des potiers, des tisserands, des sculpteurs et des briquetiers. Il existait également un service administratif centralisé chargé d'établir les plans des villes, d'entretenir les canaux, de contrôler les poids et mesures, de stocker les céréales dans de grands greniers publics, etc. Les sceaux de stéatite sculptés ne témoignent pas simplement d'une grande habileté technique ; ils comportent également des caractères appartenant à un système d'écriture qui n'a pas encore été déchiffré.

Bien que l'on connaisse beaucoup mieux aujourd'hui les différents aspects de la civilisation d'Harappa, il reste encore de nombreuses hypothèses qui ne pourront être vérifiées tant qu'on aura pas retrouvé de documents écrits et réussi à analyser et déchiffrer le système d'écriture. Compte tenu de la situation centrale et de l'étendue du site de Moenjodaro, il est possible qu'on y retrouve quelques-uns de ces documents.

c) Statut juridique du bien :

II. Renseignements sur la demande

a) Description détaillée des dangers encourus par le bien

- (i) Salinité. Au cours des années vingt et trente, un barrage a été construit en amont pour le développement de l'agriculture en terrain irrigué à Sukkur. L'introduction de ce type d'agriculture au voisinage de Moenjodaro a provoqué une élévation de la nappe phréatique. Dans une région où les températures moyennes sont élevées et l'évaporation rapide, les effets de la salinité sur les constructions et sur les couches géologiques du site posent un grave problème. Des sels provenant de la zone avoisinante et apportés par le vent forment en outre des dépôts en surface.

Après des expériences et des études effectuées sur place par des experts internationaux, il a été décidé qu'un système de puits tubulaires devait être installé dans la

zone entourant le tumulus du stoupa et la zone d'habitation située à l'est. Ce système serait complété par un canal de drainage circulaire, l'eau ainsi recueillie étant ensuite rejetée dans le canal Dadu tout proche au moyen de pompes. On prévoit d'autre part la plantation d'arbres et de plantes halophiles permettant de réduire les effets de la salinisation d'origine éolienne et d'absorber les dépôts en surface.

- (ii) Méandres de l'Indus. Du fait de la faiblesse de l'indice de pente, le cours de l'Indus devient sinueux et les traces d'anciens méandres indiquent que ce problème se posait déjà à l'époque où Moenjodaro était occupé. Aujourd'hui, le fleuve se dirige vers Moenjodaro et constitue une menace immédiate. On a étudié la possibilité de construire en amont une série de barrières de déviation qui permettraient d'éloigner le fleuve du site en orientant son cours vers l'Est.
- (iii) Dessalement. Du fait de leur forte concentration, les sels contenus dans le sol (il s'agit principalement de sulfates, de carbonates et de certains chlorures) remontent avec l'humidité et se cristallisent juste en dessous de la surface, contribuant ainsi à l'exfoliation. De nombreuses briques attaquées par les sels ont dû être remplacées et l'on procède à l'heure actuelle à l'implantation de "barrières" pour éviter que les sels ne continuent de se propager dans les constructions découvertes à Moenjodaro.

Un autre problème concerne les objets qui seront récupérés au cours des fouilles archéologiques. Nombre d'entre eux seront fragiles et nécessiteront des soins immédiats une fois exposés au contact de l'air.

- (iv) Besoins en équipements de laboratoire. Un petit laboratoire-atelier existe déjà sur l'emplacement du site. Il faudrait qu'il soit agrandi et que l'équipement soit modernisé. L'opération de dessalement devra être contrôlée et les objets archéologiques devront être conservés, restaurés et préparés en vue de leur exposition. La plupart des objets retrouvés dans les différents sites, et notamment à Moenjodaro, ne contiennent pas de matières organiques et sont relativement résistants; toutefois, au cas où certains objets composés de matières organiques seraient retrouvés, il faudrait prévoir un traitement pour assurer leur conservation. Les objets faisant partie des collections peuvent également nécessiter une restauration en vue de leur exposition ou un traitement de stabilisation permettant leur conservation dans les collections d'étude.

b) Objectifs et impact escompté du projet proposé.

Moenjodaro est reconnu comme l'un des premiers grands centres urbains et figure sur la Liste du patrimoine mondial.

Sa conservation s'impose d'autant plus qu'il constitue un site fondamental pour la compréhension de la transition qui s'est opérée entre les petites communautés paysannes qui ont précédé l'apparition des civilisations urbaines et les développements sociaux, politiques et économiques complexes qui ont permis l'établissement d'agglomérations importantes ouvrant la voie aux civilisations contemporaines. On peut escompter que la réalisation du projet aura les effets suivants :

- (i) Au niveau local : meilleure compréhension par les populations locales de leurs origines, élargissement des possibilités d'emploi et stimulation de l'économie locale dans son ensemble.
- (ii) Au niveau national : développement du sentiment d'identité nationale dans un pays qui a accédé récemment à l'indépendance et mise en valeur du site afin qu'il constitue l'un des principaux centres d'attraction dans le cadre du développement du tourisme culturel.
- (iii) Au niveau international : participation à la conservation d'un site d'importance universelle ; meilleure connaissance de l'interaction des différentes influences, notamment culturelles, aux origines de la civilisation et création d'un nouveau pôle d'attraction pour le tourisme culturel international.

c) Activités envisagées :

- 1) grâce au financement national (complété par le produit de la campagne internationale). Le coût, estimé à 16.787.000 dollars, couvrira les opérations suivantes :
 - a) construction de 14 puits tubulaires
 - b) construction de canaux de drainage, de stations de pompage, etc.
 - c) construction de barrières de déviation pour aménager le cours du fleuve (le coût de cette seule opération est de 10 millions de dollars)
 - d) dessalement et plantation d'arbres et d'espèces végétales halophiles.

2) grâce à l'aide accordée au titre de la Convention :

- a) équipement d'un laboratoire et d'un atelier à Moenjodaro pour le traitement de conservation ;
- b) bourse internationale d'études de 6 mois pour assurer au chimiste une formation de haut niveau ;
- c) organisation d'un symposium national sur la conservation.

5. Projets d'identification : N.A.

6. Projets de formation :

- a) symposium national. Un symposium doit être organisé à Moenjodaro afin de passer en revue les techniques traditionnelles de conservation des objets archéologiques d'une part et les techniques d'analyse d'autre part. D'une durée de deux semaines, ce symposium se tiendra au début de 1983 et réunira des experts internationaux dans les domaines suivants :
 - (i) élaboration et gestion des programmes généraux de conservation ; assistance internationale et possibilités d'études à l'étranger ;
 - (ii) chimie appliquée à l'archéologie et programmes de conservation ;
 - (iii) documentation et préparation des objets en vue de leur exposition.
- b) bourse internationale d'études de six mois destinée au chimiste chargé de diriger le laboratoire de Moenjodaro :
 - (i) quatre mois à l'ICCROM (Rome, Italie) ;
 - (ii) deux mois à l'Institut Courtauld à Londres pour y étudier les textiles, la peinture ou l'archéologie.

7. Coûts approximatifs des activités envisagées :

- a) dépense assumée par l'Etat : 9,7 % du budget total estimé à 18 millions de dollars des Etats-Unis ; le produit de la campagne internationale parrainée par l'Unesco devrait s'établir comme suit :

(i) en devises convertibles	1,7 millions de \$
(ii) en roupies pakistanaises	4 " "
	<hr/>
TOTAL	5,7 millions de \$

b) montant demandé au titre de la Convention :

(i) équipement d'un laboratoire et d'un atelier de conservation à Moenjodaro :

a) équipement photographique :

1 agrandisseur Simmons-Omega

2 appareils photographiques automatiques de 35 mm équipés d'objectifs de 28mm, 50 mm et 135 mm

b) 1 appareil photographique reflex 6 x 6 équipé d'objectifs de 50 mm, de 80 mm et de 105 mm (Mamiyaflex)

c) 1 trépied grand modèle à molette

d) cadre pour arrière-plans

e) bacs, cuves de développement, sécheuse et glaçeuse, matériel d'éclairage et fournitures

f) posemètre portatif. \$ 5.500

(ii) équipement de laboratoire :

a) matériel de diffusion osmotique pour l'ionisation de l'eau

b) deux appareils électriques de distillation de l'eau

c) four électrique (capacité 1.000°C)

- d) un microscope Nikon à triple objectif équipé d'un adaptateur pour appareil photo de 35 mm
- e) un microscope stéréoscopique Nikon à revolver (5 x, 10 x et 25 x)
- f) pompe à vide électrique (capacité 5 torr)
- g) balances de laboratoire (de 0 à 2 kg et de 0 à 200 g)
- h) four de séchage de grandes dimensions équipé d'un thermomètre et pouvant atteindre 150° C.
- i) conductimètre avec cuve
- j) appareil de mesure polyvalent (VOM) avec câbles de branchement
- k) un transformateur variable avec voltmètre
- l) sources de lumière infrarouge et ultraviolette pour les analyses (type Find-R-Scope)
- m) 4 thermohygromètres et 1 psychromètre, 6 thermohygromètres enregistreurs (Lambricht)
- n) lot de matériel de laboratoire en verre (éprouvettes, récipients florentins, vases à filtration, etc.)
- o) hottes portatives et extracteur d'air pour les vapeurs toxiques \$ 17.000

(iii) documentation, matériel de bureau et de reproduction

- a) ouvrages de référence
- b) deux machines à écrire de bureau manuelles à grand chariot
- c) machine à photocopier
- d) 2 appareils de conditionnement d'air permettant de climatiser le volume d'air d'une pièce
- e) 1 réfrigérateur d'une capacité de 480 à 560 l avec congélateur séparé \$ 8,000

(iv) matériel destiné à l'atelier

- a) 1 scie circulaire de 20 cm avec un jeu de lames pour coupe de refend et coupe en travers, plus une lame à dents fines pour couper les feuilles de plastique et de bakélite
- b) 1 toupie (1 CV)
- c) 1 perceuse à vitesse variable de 12 mm, avec support et jeu de forets
- d) 1 perceuse portative à vitesse variable de 9,5 mm avec un jeu de forets et de mèches à béton
- e) 1 générateur portatif Honda pour les travaux sur le terrain
- f) 2 étaux d'établi avec mâchoires de 10 cm et de 12,5 cm
- g) 1 meule d'établi pour l'affûtage des outils
- h) 1 appareil de thermo-obturation du polyéthylène pour le contrôle du séchage des petits objets \$ 3.500

TOTAL

\$34.000

(v) formation

- a) bourse internationale d'une durée de six mois destinée au chimiste chargé de la direction du laboratoire de Moenjodaro. Un séjour de 4 mois à l'ICCROM à Rome, Italie, et séjour de 2 mois à l'Institut Courtauld de Londres \$ 14.000
- b) séminaire/atelier à Moenjodaro portant sur la conservation des biens culturels. Le séminaire passera en revue les analyses de laboratoire, l'application (pratique) de ces analyses à la restauration et à la conservation, les techniques de réparation et de restauration. Participation de 3 experts internationaux ; le gouvernement prendra en charge la participation de ses ressortissants. Les livres et les matériels seront achetés sur place \$ 20.000

TOTAL

\$ 68.000

8. Organisme national responsable du projet et détails
relatifs à l'administration du projet

Signature : Mustafa Kamal Kazi, First Secretary
Embassy of Pakistan
Date : 14 June 1982

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

Date de réception : 15.6.82
N° d'identification : 159.1 (Rév.)
Original : Anglais

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Demande de coopération technique
présentée par la République du Panama

Parc national de Darien

I. RENSEIGNEMENTS SUR LE BIEN

A. Pays

République du Panama

B. Nom du site

Parc national de Darien

C. Date d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

Octobre 1981, 5ème session du Comité du Patrimoine mondial, Sydney, Australie.

D. Description du bien

Le site de Darien, d'une superficie de 575.000 ha, est un parc national proposé comme réserve de la biosphère et se situe dans le sud-est de Panama, le long de la frontière entre Panama et la Colombie.

Cette zone est reconnue à l'échelon international comme étant la plus riche de toute l'Amérique centrale de par la diversité de sa biologie et de ses écosystèmes. Elle est encore peu connue et explorée, mais l'on estime qu'il reste des milliers de nouvelles espèces de plantes et d'animaux à découvrir. Elle se compose dans presque sa totalité de forêt vierge tropicale humide et renferme des populations viables de beaucoup d'espèces menacées.

Parallèlement, le site de Darien est riche en ressources anthropologiques et abrite des populations indigènes importantes de Chocoés (1.000 Emberas et Vainanas) et de Cunas (estimés à 200). Ces groupes ont conservé des systèmes primitifs d'agriculture de subsistance malgré des siècles de contacts culturels.

E. Description des dangers encourus par le bien et problèmes de gestion

La route pan-américaine, qui passera en Colombie par la "brèche de Darien", devrait être terminée dans cinq ans. La colonisation progresse dans la province de Darien et se transformera bientôt en "marée" quand la construction de la route pan-américaine sera terminée, à moins qu'une protection stricte ne soit entreprise avant le début de ce phénomène.

La plus grande menace écologique pour ce site serait une colonisation spontanée le long des tronçons de la route pan-américaine qui sont achevés. Des pratiques d'exploitation forestière, d'agriculture et de chasse non contrôlées amèneraient le déboisement, la destruction d'habitats, l'érosion des sols, la sédimentation, la disparition d'espèces menacées, des changements dans les régimes écologiques et la désintégration des pratiques traditionnelles indigènes.

A l'heure actuelle, la Direction nationale des Ressources Naturelles Renouvelables (RENARE) compte un petit nombre de gardes forestiers dans la province de Darien, qui essaient d'enrayer l'exploitation incontrôlée des ressources naturelles sur la partie nord-ouest du site. Des efforts de protection similaires du côté colombien de la frontière sont restés sans grand succès et la destruction radicale de la forêt et l'invasion de colons progressent dans ces régions de Colombie.

La grandeur et l'inaccessibilité de ce site du Patrimoine mondial rendent la tâche difficile au RENARE qui doit mener seul à bien ce projet, financièrement et logistiquement. Les problèmes actuels de gestion comprennent :

- 1) le manque de fonds suffisants pour la mise en oeuvre de tous les programmes de formation nécessaires aux gardes forestiers et au personnel administratif ;
- 2) le manque d'équipement suffisant pour mettre en oeuvre de façon appropriée des programmes de protection, de vulgarisation et d'éducation relative à l'environnement ;
- 3) le manque d'infrastructures de base pour assurer le contrôle des zones stratégiques et le logement du personnel de protection et des scientifiques ;
- 4) le manque de fonds suffisants pour entamer des activités de planification et de recherche devant fournir une information nécessaire à la mise en place de programmes de gestion appropriés aux diverses ressources naturelles et culturelles.

F. Statut juridique du bien

La totalité de ce bien est placée sous la juridiction de la République du Panama. Les lois énumérées ci-dessous s'y rapportent spécifiquement :

- 1) Décret n° 121 de mai 1966 : a établi une Commission pour la prévention de la fièvre aphteuse (COPFA) ainsi qu'une zone de contrôle de 40 km de large dans la province de Darien, le long de la frontière colombienne, pour empêcher son introduction d'Amérique du Sud.
- 2) Décret n° 84 de mai 1972 : a établi une "réserve forestière" de 700.000 ha de terres non exploitées sous le nom de "Alto Darien" comprenant les hautes terres de la province de Darien.
- 3) Décret n° 21 d'août 1980 : a créé une zone de 575.000 ha de forêt le long de la frontière colombienne, dénommée "Parc national de Darien". Elle comprend la totalité de la zone frontalière.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LA DEMANDE

A. Travail scientifique et technique prévu

Une assistance est requise du Fonds du Patrimoine mondial pour la période 1983/84 pour les activités suivantes :

1) Services de consultants

La mise en oeuvre des programmes de gestion pour le site de Darien requérera des activités coordonnées en matière de planification, de recherche et de formation du personnel. A l'heure actuelle, le RENARE n'a pas le personnel qualifié suffisant pour accomplir ces tâches. Il n'existe pas non plus suffisamment de fonds pour établir des contrats avec les personnes nécessaires de façon permanente.

La présence de plusieurs consultants est d'une importance primordiale pour ce projet. En juin 1983, l'administrateur actuel du Parc national de Darien (Ramon Alvarado) quittera le RENARE pour une période de deux ans, pour suivre des études aux USA en vue d'obtenir une maîtrise en gestion des ressources naturelles (sa bourse a été accordée par l'Unesco sur des fonds engagés en 1981, et d'autres sources telle l'ADI ou Panama financeront peut-être également ces études). Il serait souhaitable que le spécialiste du milieu naturel puisse commencer son travail en janvier 1983 pour permettre un chevauchement avec les cinq derniers mois de M. Alvarado, l'administrateur du parc. De plus, le RENARE établira en janvier un contrat avec l'administrateur du parc remplaçant, dont la présence chevauchera également celle d'Alvarado. Ce planning devrait permettre une transition facile au sein des activités d'administration et de planification du site de Darien. Les contrats de l'anthropologue et de l'écologue tropical devraient leur permettre de commencer leurs activités en juin 1983 pour réduire les problèmes au moment de la période de transition des administrateurs du parc.

Le personnel s'occupant du projet sur les ressources naturelles du Centre Agricole Tropical pour la Recherche et l'Enseignement (CATIE) continuera son évaluation et l'orientation du personnel, des consultants et du processus de mise en oeuvre des projets pendant la période de transition des administrateurs du parc.

L'assistance du Fonds du Patrimoine mondial est requise pour les services de consultants suivants :

a) Spécialiste du milieu naturel et de ses ressources

Les services d'un spécialiste du milieu naturel seront requis pour une période de 24 mois (janvier 1983 à décembre 1984) pour entreprendre des activités de planification et de formation sur le site. Ces activités comprendraient spécifiquement :

- 1) la révision de l'actuel plan de gestion à long terme du Parc national de Darien : la collecte de nouvelles informations sur les ressources du parc permettront une remise à jour du plan. L'écologue tropical et l'anthropologue fourniront des données critiques pour reformuler plus particulièrement les composantes du plan se rapportant à la recherche/surveillance scientifique continue et vulgarisation/éducation relative à l'environnement ainsi que la stratégie globale de gestion à long terme et de développement du parc. Le spécialiste du milieu naturel coordonnera une équipe de planification réunissant les autres consultants, le personnel du RENARE, la population locale et d'autres groupes privés (Smithsonian Institute, Université du Panama etc.) ainsi que des institutions nationales (tourisme, Institut de la Culture, travaux publics, etc.) en vue de réviser et d'élaborer un plan de gestion à long terme du Parc national de Darien.

- 2) Préparation des plans opérationnels annuels : les demandes de budget administratif annuel pour le RENARE et les plans des activités du personnel seront préparés par le consultant spécialiste du milieu naturel. Ces plans permettront d'organiser le planning hebdomadaire du déploiement du personnel, de l'équipement et les opérations logistiques sur le site de Darien.
- 3) Plan de recherche/surveillance scientifique continue : un plan séparé, qui est une version élargie et plus détaillée de la même composante du plan de gestion du parc de Darien, sera préparé par le spécialiste du milieu naturel avec la collaboration de l'écologue tropical et de l'anthropologue. Ce plan de recherche/surveillance scientifique continue identifiera les priorités et les critères relatifs à de futures études ; établira des lignes directrices pour la surveillance continue des ressources climatiques, géologiques, biologiques et culturelles du parc ; et présentera un plan d'aménagement à long terme des installations scientifiques du site.
- 4) Plan de vulgarisation/éducation relative à l'environnement : ce plan sera également une version élargie et détaillée de la même composante du plan de gestion du parc de Darien et aura un apport local et professionnel similaire. Le plan de vulgarisation/éducation relative à l'environnement fournira des éléments en agro-sylviculture, santé, éducation et bien-être social, destinés à un plan global de développement qui soit compatible avec la vie et les aspirations des communautés indigènes sur le site de Darien, et mettra au point la mise en oeuvre d'un plan scientifique de tourisme.
- 5) Plans d'aménagement du site et de construction : le spécialiste du milieu naturel aura pour tâche de préparer des plans et de superviser la construction des infrastructures de base du parc, c'est-à-dire des routes, des pistes, des ports, des postes d'entrée, des maisons des gardiens, des bâtiments administratifs et de fonction, des centres d'information et d'interprétation, des stations d'étude scientifique et de surveillance continue et d'autres aménagements du site. De plus, le spécialiste du milieu naturel élaborera des critères ainsi que des programmes relatifs à toutes les infrastructures physiques et aux zones utilisées du parc.
- 6) Demandes de financement :
Le spécialiste du milieu naturel identifiera et coordonnera des demandes de financement pour la gestion à long terme du site de Darien.
- 7) Administration :
Le déploiement quotidien du personnel, de l'équipement et des aspects logistiques du site de Darien sera sous la responsabilité du spécialiste du milieu naturel, en coopération avec l'administrateur du site.

8) Cours de formation du personnel :

Le spécialiste du milieu naturel concevra, élaborera et coordonnera la formation du personnel, en collaboration avec les autres consultants et l'équipe du projet sur les Ressources naturelles du CATIE. Un candidat possédant une maîtrise (ou équivalent) en gestion des ressources naturelles et une expérience de l'Amérique latine sera sélectionné. A l'heure actuelle, trois consultants potentiels ont été identifiés, parmi lesquels deux ont acquis une expérience en Amérique centrale avec le Peace Corps des Etats-Unis dans le domaine de la planification des ressources naturelles, le troisième possédant une vaste expérience dans le domaine de la planification et du développement des parcs, ainsi qu'une expérience des pays du Tiers-monde.

Ces consultants potentiels sont de jeunes professionnels qui sont prêts à accepter les restrictions de salaire et les difficultés qui se présentent sur le terrain en échange de cette importante et intéressante expérience. De plus, une somme considérable sera économisée pour d'autres dépenses sans diminuer la qualité du projet.

Un montant de 50.000 \$ est requis du Fonds du Patrimoine mondial pour 1983 et 1984 pour couvrir les frais de salaire, de per diem, de transport international et national et d'installation du spécialiste du milieu naturel.

b) Ecologue tropical

L'écologue tropical coordonnera et guidera les activités d'une équipe de recherche de l'Université du Panama/RENARE sur des études comprenant : études de base sur les écosystèmes des forêts tropicales humides, identification des biomes, habitats critiques et mesures de conservation pour les habitats fragiles et les espèces menacées, et établissement de priorités et de critères pour des études ultérieures. De plus, l'écologue participerait à la révision du plan de gestion du parc, à la préparation du plan de recherche/surveillance scientifique continu et aux activités de formation du personnel du parc. Un écologue tropical panamien possédant une maîtrise en biologie (ou équivalent) sera engagé pour une période de 12 mois (juillet 1983-juin 1984) afin d'entreprendre ces activités. Une somme de 15.250 \$ est requise pour le salaire de l'écologue tropical, ses frais de voyage et son per diem, ainsi que pour les frais de voyage et le per diem de cinq étudiants de l'Université.

c) Anthropologue

L'anthropologue établirait et mènerait les activités d'une équipe composée de membres de l'Institut Culturel Panamien, de l'Université de Panama et du RENARE. Ses activités spécifiques comprendraient : des inventaires des populations, des mesures démographiques, des schémas et des pratiques d'utilisation des terres, de l'organisation sociale et culturelle, de l'impact potentiel des populations immigrantes sur les groupes indigènes et l'identification de priorités pour la recherche et la gestion futures. De plus, l'anthropologue aiderait à la révision du plan de gestion du parc, à la préparation

du plan de recherche/surveillance scientifique continue et du programme de vulgarisation/éducation relative à l'environnement et aux activités de formation pour le personnel du parc. Un anthropologue panamien possédant une maîtrise d'anthropologie (ou équivalent) sera engagé sous contrat pour une période de 12 mois (juin 1983-juillet 1984) afin d'entreprendre ces activités. Une somme de 15.000 \$ est requise pour le salaire, les frais de voyage et le per diem de l'anthropologue, ainsi que pour les frais de voyage et le per diem de cinq participants au projet.

d) Projet du CATIE pour la gestion des ressources naturelles

L'équipe du CATIE s'est consacrée entièrement depuis 1977 à l'établissement, la planification et la gestion du Parc national de Darien. Elle a prêté son concours à une équipe nationale de planification chargée d'élaborer un vaste inventaire des ressources et un plan majeur pour le parc national comprenant un zonage détaillé de l'utilisation des terres et des lignes directrices de gestion. L'équipe du CATIE a aussi joué un rôle concret dans la coordination des activités des institutions. Elle s'est rendue à plusieurs reprises à Panama afin d'aider à la mise en oeuvre de l'infrastructure de base et du personnel travaillant à l'heure actuelle dans le parc. Le CATIE a travaillé étroitement avec le RENARE pour préparer en détail les Plans Opérationnels Annuels (1980-1982) pour guider la mise en oeuvre quotidienne des programmes de gestion. Enfin, le CATIE a aidé le RENARE à élaborer des propositions majeures de financement devant être transmises à l'UICN/WWF, en coordination avec les agences gouvernementales panamienues (RENARE et COPFA), pour obtenir 5.000 \$ en 1979, 18.000 \$ en 1980, 15.000 \$ en 1981, 20.000 \$ en 1982, 40.000 \$ en 1983 et 1984, par augmentations de 20.000 \$.

En plus des activités relatives au site de Darien, l'équipe du CATIE a joué un rôle critique dans la mise en place des infrastructures du système des parcs nationaux du Panama, par la formation du personnel, la compilation des Plans Opérationnels Annuels, sa collaboration concernant les plans de gestion nationaux du parc et l'identification des sources financières. Durant les 24 mois pendant lesquels a duré la mise en oeuvre de cette phase, l'équipe du CATIE a passé au moins 30 jours par an comme suit : 2 fois 5 jours en janvier et juin de chaque année et 2 fois 10 jours en mars et septembre de chaque année. L'équipe du CATIE tiendra des réunions à objectifs multiples avec le personnel du RENARE : orientation et évaluation du progrès des projets, surveillance de la recherche appliquée, étude du processus de planification et de mise en oeuvre pour le suivi de la gestion du site en mettant l'accent sur l'identification et l'assistance pour la préparation de demandes de financement futures.

Le coût des services de consultant de l'équipe du CATIE comprend uniquement les frais de voyage internationaux et nationaux et les per diem ; les salaires et les coûts administratifs font partie de la contribution des agences multinationales que le CATIE verse tous les ans à Panama. Il en résulte que le montant demandé au Fonds du

Patrimoine mondial afin de couvrir les frais de voyage et de per diem de l'équipe du CATIE en 1983 et 1984 pour le site de Darien, est de 8.870 \$.

Le montant total des contributions requises du Fonds du Patrimoine mondial au titre des consultants pour 1983 et 1984 est de 89.130 \$. (Ces coûts sont détaillés dans le tableau I)

2) Equipement de transport

Afin de protéger de façon appropriée les ressources du site de Darien, le personnel détaché dans cette zone doit disposer des moyens de transport adéquats. Le RENARE n'a pas pu financer l'achat d'embarcations, de chevaux, de véhicules et les vols nationaux et il a été nécessaire de demander cette aide à d'autres institutions. Pour cette raison, une assistance du Fonds du Patrimoine mondial est requise pour permettre l'acquisition d'une jeep tout terrain qui sera utilisée par les équipes de consultants et le personnel du parc dans la zone de Yaviza (c'est-à-dire le terminus actuel de la route pan-américaine où sont situés les quartiers généraux provisoires du parc). Une somme de 10.880 \$ est demandée au Fonds du Patrimoine mondial pour l'achat de ce véhicule (le montant restant nécessaire à l'achat du véhicule sera fourni par le WWF).

III. COÛT DES ACTIVITES PROPOSEES

A. Financement national

La Direction Nationale des Ressources Naturelles de la République du Panama (RENARE) est chargée de l'administration des ressources naturelles et culturelles du site de Darien et investit des montants considérables dans la protection de cette zone. Pour la première fois dans l'histoire du Panama, un parc national a été pris en compte dans le budget national de 1982 et 30.000 \$ furent accordés au Parc national de Darien pour ses activités de gestion. Pour 1983 et 1984, on peut prévoir des montants plus élevés, d'environ 83.500 \$ sur la période de deux ans couverte par cette requête au Fonds du Patrimoine mondial. Ces fonds comprendront approximativement 64.000 \$ pour le personnel, 12.900 \$ pour les dépenses opérationnelles et 8.600 \$ pour la construction de logements pour les gardes et de postes de garde. Il est à noter que le RENARE a progressivement pris en charge les salaires du personnel qui étaient initialement financés par le WWF et il estime être en mesure de payer tous ses frais de personnel en 1984.

En plus du RENARE, l'Armée de l'Air panamienne (FAP) apportera sa contribution sous forme de vols, pour un montant de 37.000 \$ et COPFA accordera 12.350 \$ de combustible pendant la période de 2 ans concernée.

Le montant total des fonds nationaux pour la gestion du site de Darien pour la période 1983-84 sera approximativement de 132.850 \$.

B. Aide demandée à l'Unesco au titre du Fonds du Patrimoine mondial

Les sommes de 55.000 \$ pour 1983 et 45.000 \$ pour 1984 sont requises pour l'assistance dont le détail figure dans la section II.

C. Autres contributions multinationales ou bilatérales reçues ou attendues avec une description de leur utilisation éventuelle.

1) Fonds mondial pour la nature

Le Fonds mondial pour la nature (WWF) devrait verser 20.000 \$ en 1983 et 20.000 \$ en 1984 pour soutenir les activités de gestion du site de Darien. Les dépenses seront réparties comme suit :

	<u>1983</u>	<u>1984</u>
1) Salaires du personnel		
a) salaire de base d'un sous-administrateur du parc national	3.000 \$	
2) Activités de formation		
a) Participation d'un administrateur du parc national dans l'équipe du CATIE et dans le cours de planification	2.100 \$	
b) Participation de 2 administrateurs du parc national dans le séminaire itinérant en Amérique centrale, sur la planification et la gestion des réserves et parcs culturels nationaux		3.000 \$
3) Equipement de transport		
a) Embarcation, 25 cv.	1.870 \$	4.000 \$
b) Jeep diesel Toyota (achetée conjointement avec le WHFO)	4.130 \$	
4) Equipement pour les gardiens du parc	900 \$	1.000 \$
5) Construction d'une infrastructure de protection		
a) Station de garde principale de Pucuro	8.000 \$	
b) (3) postes de garde		12.000 \$
CONTRIBUTION DU WWF, SOUS-TOTAL	<u>20.000 \$</u>	<u>20.000 \$</u>

2) Agence américaine pour le Développement International

L'Agence américaine pour le Développement International (ADI) fournira des fonds, par le truchement du "Proyecto Manejo Cuenca del Canal" qui ont pour but de financer la formation du personnel du RENARE. Des cours à l'échelon national, auxquels participe le personnel du site de Darien comprennent :

	<u>1983</u>	<u>1984</u>
1) des cours de planification opérationnelle en février de chaque année, participation de 2 administrateurs du parc	300 \$	300 \$
2) des cours destinés aux gardiens du parc : en novembre de chaque année, participation de (2) gardes	400 \$	400 \$
CONTRIBUTION DE L'ADI, SOUS-TOTAL	<u>700 \$</u>	<u>700 \$</u>

De plus, des discussions ont été entamées avec l'ADI concernant la possibilité d'un financement du projet pour 1984 ou 1985 et pour les années ultérieures. Ce montant pourrait varier de plusieurs centaines de milliers à des millions de dollars par an, pour une période de 4 à 5 ans, dans le cadre d'un projet plus important de Développement Intégré pour la province de Darien, comprenant de vastes programmes sociaux et agro-sylvicoles. On prévoit que ces fonds seraient utilisés pour la formation complémentaire du personnel du parc et pour le développement des infrastructures sur le site.

3) Centre Agricole Tropical pour la Recherche et l'Enseignement (CATIE)

En tant qu'agence multinationale, le CATIE fournira approximativement 9.000 \$ pour le site de Darien sous forme de salaires pour le personnel du projet sur la gestion des ressources naturelles et pour couvrir les frais d'administration. La présente demande comprend uniquement des coûts de transport et de per diem pour l'équipe de consultants du CATIE. Le reste est une contribution multinationale.

L'aide totale binationale ou multinationale au site de Darien sera en 1983-84 de 50.400 \$.

IV. ORGANISME NATIONAL RESPONSABLE DU PROJET ET DES DETAILS DE L'ADMINISTRATION DU PROJET

La Direction Nationale des Ressources Naturelles Renouvelables (RENARE), en tant que principal bénéficiaire de l'assistance requise dans cette proposition, aura le rôle d'agence chargée de coordonner tous les aspects techniques de cette assistance. Le directeur du RENARE, Irving Diaz, sera le fonctionnaire chargé de ce projet. La coordination technique de ce projet sera sous la responsabilité du Service des Parcs nationaux et de la Nature sous la direction d'Erasmus Vallester P.

Il est demandé que les sommes octroyées par le Fonds du Patrimoine mondial pour chaque année civile, soient envoyées à Panama, au moyen d'un chèque certifié ou d'une traite en dollars US au début du mois de janvier de chaque année. Un compte bancaire séparé serait établi au nom du "Site du Patrimoine mondial de Darien" pour recevoir ces fonds. Un bilan financier et technique complet serait envoyé à l'Unesco tous les 6 mois comme suit : 15 août 1983, 15 février 1984, 15 août 1984, et un rapport final le 15 février 1985. Il incombera au RENARE seul de remettre ces rapports.

Signature (au nom de l'Etat partie) _____

Nom et prénom : Irving Ricardo Diaz H.

Titre : Directeur des Ressources Naturelles Renouvelables

Date : 4 juin 1982

Tableau I
Détail des Coûts
Requête concernant le site du Patrimoine mondial de l'Unesco
1983 - 1984

	1983	1984	Total
<u>I. Services de consultants</u>			
A. SPECIALISTE DU MILIEU NATUREL			
1) Salaire : 1765 \$ US par mois x 24 mois	21.180 \$	21.180 \$	
2) Per diem: pour couvrir les dépenses faites au Panama, en rapport avec le projet, 35 \$ US/jour x 30 jours	1.060 \$	1.060 \$	
3) Assurance maladie	500 \$	500 \$	
4) Vol international A/R USA-Panama, 600 \$ US x 2 consultants	600 \$	600 \$	
5) Vols panamiens A/R Panama City-Darien 2 fois/an par consultant, 40 \$ US x 4	160 \$	160 \$	
6) Allocation de transport et d'installation des effets personnels	1.500 \$	1.500 \$	
Sous-total I.A.	<u>25.000 \$</u>	<u>25.000 \$</u>	<u>50.000 \$</u>
B. ECOLOGUE TROPICAL			
1) Salaire : 800 \$ US/mois x 12 mois (juillet 83- juin 84)	4.800 \$	4.800 \$	
2) Perdiem pour les sorties sur le terrain : 10 \$ US /jour x 175 jours	750 \$	1.000 \$	
3) Vol panamien A/R : Panama City-Darien pour le consultant (3 fois) 80 \$ US x 3	120 \$	120 \$	
4) Per diem des étudiants pour les sorties sur le terrain : 10 \$ US/jour x 45 jours x 6 étudiants	1.350 \$	1.350 \$	

	1983	1984	Total
5) Vol A/R Panama City- Darien pour 6 étudiants : 80 \$ US x 6 étudiants x 2 fois	480 \$	480 \$	
Sous-total I.B.	<u>7.500 \$</u>	<u>7.750 \$</u>	<u>15.250 \$</u>
 C. ANTHROPOLOGUE			
1) Salaire : 800 \$ US/mois x 12 mois (juillet 1983- juin 1984)	4.800 \$	4.800 \$	
2) Perdiem pour les sorties sur le terrain : 10 \$ US x 150 jours	750 \$	750 \$	
3) Vol A/R Panama City-Darien pour le consultant (3 fois) 80 \$ US x 3	120 \$	120 \$	
4) Perdiem des étudiants pour les sorties sur le terrain : 10 \$ US x 45 jours x 6 étudiants	1.350 \$	1.350 \$	
5) Vols A/R Panama City-Darien pour 6 étudiants (2 fois) 80 \$ US x 6 étudiants x 2	480 \$	480 \$	
Sous-total I.C.	<u>7.500 \$</u>	<u>7.500 \$</u>	<u>15.000 \$</u>
 D. EQUIPE DU CATIE POUR LE PROJET SUR LES RESSOURCES NATURELLES N.B. : Les frais concernant le personnel du CATIE comprennent uniquement les frais de voyage et le perdiem. Ces coûts sont estimés en \$ pour 1983 et sont augmentés de 15 % correspondant à l'inflation pour 1984.			
1) Vols A/R et transport au sol Turrialba-Darien : 290 \$ x 4 voyages par an	1.160 \$	1.340 \$	
2) Perdiem : 88 \$ US/jour x 30 jours	2.640 \$	3.040 \$	
3) Frais mineurs (taxes d'aéroport, taxis, porteurs, etc.) : 80 \$ US/ voyage x 4 voyages	320 \$	370 \$	
Sous-total I.D.	<u>4.120 \$</u>	<u>4.750 \$</u>	<u>8.870 \$</u>
 SOUS-TOTAL I.	 <u><u>44.120 \$</u></u>	 <u><u>45.000 \$</u></u>	 <u><u>89.120 \$</u></u>

	1983	1984	Total
II. <u>Equipement de transport</u>			
A. Achat d'une jeep diesel Toyota tout terrain (devant être acquise conjointement avec les fonds du WWF)			
SOUS-TOTAL II.	<u>10.880 \$</u>		<u>10.880 \$</u>
TOTAUX			
I. Services de consultants	44.120 \$	45.000 \$	89.120 \$
II. Equipement de transport	<u>10.880 \$</u>		<u>10.880 \$</u>
Montant total de la requête au Fonds du Patrimoine mondial 1983-1984	<u>55.000 \$</u>	<u>45.000 \$</u>	<u>100.000 \$</u>

Tableau II
Sommaire du budget
Site du Patrimoine mondial de Darien

	<u>1983</u>	<u>1984</u>	<u>Total</u>
<u>I. Contributions nationales</u>			
A. RENARE			
Salaires et perdiem	30.000 \$	32.000 \$	64.000 \$
Activités opérationnelles	6.000 \$	6.900 \$	12.900 \$
Constructions	4.000 \$	4.600 \$	8.600 \$
Sous-total	<u>40.000 \$</u>	<u>43.500 \$</u>	<u>83.500 \$</u>
B. ARMEE DE L'AIR PANAMIENNE			
Vols			
Sous-total	<u>17.200 \$</u>	<u>19.800 \$</u>	<u>37.000 \$</u>
C. COMMISSION POUR LA PREVENIION DE LA FIEVRE APHTEUSE (COPFA)			
Combustible			
Sous-total	<u>5.750 \$</u>	<u>6.600 \$</u>	<u>12.350 \$</u>
CONTRIBUTION NATIONALE, SOUS-TOTAL	62.950 \$	69.900 \$	132.850 \$
<u>II. Requête au Fonds du Patrimoine mondial</u>			
Services de consultant d'un spécialiste du milieu naturel	25.000 \$	25.000 \$	50.000 \$
Services de consultant d'un écologue tropical	7.500 \$	7.750 \$	15.250 \$
Services de consultant d'un anthropologue	7.500 \$	7.500 \$	15.000 \$
Services de consultant de l'équipe du CATIE	4.130 \$	4.750 \$	8.880 \$
Equipement de transport (jeep)	<u>10.870 \$</u>	-	<u>10.870 \$</u>
FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL, SOUS-TOTAL	55.000 \$	45.000 \$	100.000 \$

	<u>1983</u>	<u>1984</u>	<u>Total</u>
III. <u>Autres contributions bilatérales</u> <u>ou multinationales</u>			
A. FONDS MONDIAL POUR LA NATURE (WWF)			
Salaires du personnel	3.000 \$	-	3.000 \$
Formation	2.100 \$	3.000 \$	5.100 \$
Equipement de transport (embarcation, jeep)	6.000 \$	4.000 \$	10.000 \$
Equipement pour les gardiens du parc	900 \$	1.000 \$	1.900 \$
Constructions (postes de garde)	<u>8.000 \$</u>	<u>12.000 \$</u>	<u>20.000 \$</u>
Sous-total	<u><u>20.000 \$</u></u>	<u><u>20.000 \$</u></u>	<u><u>40.000 \$</u></u>
 B. AGENCE AMERICAINE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ADI)			
Formation			
Sous-total	<u><u>700 \$</u></u>	<u><u>700 \$</u></u>	<u><u>1.400 \$</u></u>
 C. CENTRE AGRICOLE TROPICAL POUR LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT (CATIE)			
Salaires et frais administratifs (personnel du projet sur les Ressources Naturelles travaillant sur le projet de Darien)			
Sous-total	<u><u>4.500 \$</u></u>	<u><u>4.500 \$</u></u>	<u><u>9.000 \$</u></u>
 SOUS-TOTAL	 25.200 \$	 25.200 \$	 50.400 \$
 Montant total du budget estimé 1983 - 1984	 <u><u>143.150 \$</u></u>	 <u><u>140.100 \$</u></u>	 <u><u>283.250 \$</u></u>

Tableau III

CALENDRIER DES ACTIVITES DE CONSULTANTS : SITE DU PATRIMOINE MONDIAL DE DARIEN - 1983/1984

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
A. SPECIALISTE DU MILIEU NATUREL	-----																								
1. Révision du plan de gestion	-----																								
2. Plans d'activités opérationnelles	---											---	---										---		
3. Plan de recherche et de surveillance scientifique continue																									
4. Plan de vulgarisation de l'éducation relative à l'environnement																									
5. Plans d'aménagement du site et des constructions																									
6. Requête de financement futur																									
7. Formation du personnel (sur le site)																									
B. ECOLOGUE TROPICAL	-----																								
1. Etudes de base	-----																								
2. Plan de recherche et de surveillance scientifique continue																									
3. Plan de vulgarisation de l'éducation relative à l'environnement																									
4. Formation du personnel (sur le site)																									
C. ANTHROPOLOGUE	-----																								
1. Etudes de base	-----																								
2. Plan de recherche et de surveillance scientifique continue																									
3. Plan de vulgarisation de l'éducation relative à l'environnement																									

J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D

4. Formation du personnel (sur le site)

D. EQUIPE DU CATIE

1. Orientation du projet

2. Evaluation de la recherche

-- -- -- --

3. Progrès dans l'aménagement du site

-- -- -- -- -- -- -- --

4. Identification des sources de
financement

-- -- -- -- -- -- -- --

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

Date de réception : 1.2.82
N° d'identification : 153.1 (Rév.)
Original : Français

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Demande de coopération technique
présentée par la République du Sénégal

Parc national du Niokolo-Koba

I - P A Y S : La République du Sénégal

2 - Date de soumission	:	
3 - Type du projet pour lequel une assistance est demandée	:	La sauvegarde des derniers éléphants de l'Ouest-Africain dans le Parc National du Niokolo-koba
4-1. Projets concernant des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial	:	Le Parc National du Niokolo-koba est inscrit sur la liste du patrimoine mondial. Le braconnage des éléphants est de plus en plus intense. Par conséquent, des mesures de défense et de sauvegarde sont envisagées. Ainsi, le Sénégal demande des moyens de lutte contre les braconniers.
a) Date d'inscription sur la liste du patrimoine mondial	:	1979.
b) Brève description du bien	:	Situé entre le 13° latitude Nord et le 13° longitude Ouest, le Parc National du Niokolo Koba se trouve en pleine zone soudanienne au Sénégal Oriental. Il couvre 900 000 ha. Il recelle encore la dernière grande faune de l'Ouest-Africain notamment les éléphants. Ainsi, ce grand parc constitue un ensemble d'écosystèmes écologiquement équilibré encore qu'il convient de sauvegarder vaillamment. En effet, toutes espèces végétales et animales soudano-guinéennes y sont représentées dans la mesure où on y trouve le chimpanzé (Pan troglodytes) et le Magnifique colobe bai (Colobus badius) à la boucle de Damantan, la limite Est de son aire de répartition au Sénégal. De cette région qui était difficilement accessible, vont assaillir les braconniers qui useront de tous les moyens pour les exterminer.
c) Statut juridique du bien	:	Le Parc National du Niokolo-koba est un domaine public qui bénéficie d'un décret qui le met en défense depuis le 10 mars 1925 comme simple refuge de la faune avant d'être érigé en parc national en 1954.

Il est surveillé par 191 gardes faune et relève d'une institution de l'Etat à savoir le service des Parcs Nationaux du Sénégal.

Il est ouvert aux touristes du 20 décembre au 15 juin de chaque année, et il est accessible par voie routière et aérienne. Une infrastructure hôtelière est mise à la disposition du public.

462.a- Renseignements sur la demande

Situé au Sénégal oriental, région en pleine voie de développement avec la découverte d'importants gisements de fer et d'autres ressources minières, le Parc National du Niokolo-koba encourt des dangers imminents à savoir : la multiplication des voies de communication qui facilitera l'accès du parc qui, jusqu'à là, était difficilement joignable ; ce qui risquerait d'accentuer davantage le braconnage des éléphants déjà pré-occupant.

Par ailleurs, il faut signaler le programme de mise en valeur du fleuve Gambie avec le projet de construction du barrage de Kékéré qui influera sur le parc. Par conséquent des mesures urgentes sont à prendre pour parer à ce danger imminent contre la nature.

b- Objectifs et impact escomptés du projet proposé

Il faut d'abord assurer la pérennité des espèces végétales et animales du parc. Pour ce faire, la protection intégrale du parc est à activer par la mise en oeuvre de tous les moyens. En ce qui concerne les éléphants, il faut redoubler la surveillance et multiplier les patrouilles et les recherches avec des moyens suffisamment adéquats.

c- Activités envisagées grâce au financement national

Le financement national nous a permis d'acheter quatre (4) Land Rover, trois (3) camions Berliet, des moyens d'équipement en vue recherche et protection. Grâce à ce nouveau matériel, des résultats spectaculaires ont été obtenus dans le cadre de la lutte contre le braconnage. En effet, un certain nombre de braconniers a été appréhendé et de nombreux trophées saisis.

- Grâce à l'aide accordée au titre de la convention.

Une continuation du rééquipement du parc est très souhaitable, et il s'agit de renforcer le parc automobile, le réseau radio et le matériel de paquetage sur le terrain.

En effet, un lot important de transmission et un bon paquetage type militaire faciliteraient énormément la surveillance du parc et limiteraient à défaut de l'enrayer, le braconnage au parc du Niokolo-koba.

7- Coût approximatif des activités envisagées

1) contribution de l'Etat en espèces (voir salaires des agents)

Le Parc National du Niokolo-koba emploie 175 agents allant du conservateur aux gardes faune en passant par le personnel d'administration. Tout ce monde est payé par l'Etat sénégalais et le montant global des salaires est de 174.900.000Fr ; fonctionnement : 31.201.000Fr soit : 206.101.000Fr par an.

2) Contribution de l'Etat en nature

Trois berliets : 10.000.000F. X 3 = 30.000.000F
quatre Land Rover 5.000.000F. X 4 = 20.000.000F
équipement recherche et protection = 2.000.000F

3) Contribution demandée autre de la convention

Renforcement de l'équipement logistique et de transmission du Parc National du Niokolo-koba :

- 2 postes émetteurs récepteurs fixés : \$ 4.202
- 2 postes émetteurs récepteurs portatifs : \$ 4.202
- 2 télescopes : \$ 560
- 2 paires de jumelles : \$ 1.120
- 200 gourdes : \$ 6.443
- 85 sacs à dos : \$ 4.760
- 100 lits de camp : \$ 4.202
- 110 moustiquaires : \$ 1.541

\$ 27.031

8- Organisme national responsable du projet et détails relatifs à l'administration du projet.

Service des Parcs Nationaux, boîte postale 5135 Dakar Sénégal. Parc National du NIOKOLO-KO-BA. Comme toutes les activités gérées par le service des parcs, la planification du projet reviendra à la Direction des Parcs et son application au Parc National du Niokolo-koba qui abritera le projet avec le staff de ce parc. (Voir D.P.N. pour complément).

Signature (au nom de l'Etat Partie)

Nom et prénom : André SONKO

Titre : Secrétaire général du Gouvernement

Date : 7.10.82 (demande révisée)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

Date de réception : 1.2.82
N° d'identification : 25.1 (Rév.)
Original : Français

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Demande de coopération technique
présentée par la République du Sénégal

Parc national des Oiseaux du Djoudj

1. Pays

République du Sénégal

2. Date de soumission

3. Type du projet pour lequel une assistance est demandée

Le projet concerne :

- Un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial
 L'identification de biens culturels ou naturels
 Un centre national ou régional de formation

Prière de cocher la case appropriée

4. Projets concernant des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (ou proposés pour inscription)

Inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en octobre 1981

I. Renseignements sur le bien

a) Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

b) Brève description du bien

Le Parc national des Oiseaux du Djoudj est situé dans le delta du fleuve Sénégal, à une trentaine de kilomètres à l'est de Ross-bethio et soixante kilomètres au nord de Saint-Louis.

Ce parc couvre une superficie de 16.000 ha et est constitué d'une vaste cuvette au sol halomorphe. Le climat est de type sahélien. Le parc subit une grande influence du Sahara, ce qui se répercute dans sa pluviométrie qui n'excède jamais 300 mm/an. La végétation est du type sahélien avec des savanes arbustives à Tamaris senegalensis et à Acacia (nilotica, raddiana et seyal) avec un tapis herbacé à graminées.

Grâce à deux défluent du fleuve Sénégal qui sont le marigot du Djoudj qui a donné son nom au parc et qui s'étend sur 10 km et le marigot du Gorom sur 20 kms, l'eau se trouve en permanence dans le parc et le niveau est minimum en juillet (fin saison sèche) et maximum en septembre (fin des crues).

c) Statut juridique du bien

Le Djoudj est un bien public ; il a été érigé en Parc national le 14.4.1971. Ce Parc national a un double but : sauvegarder un échantillon naturel du fleuve Sénégal en protégeant la faune et la flore ; mais il sert surtout de lieu d'accueil aux milliers d'oiseaux paléarctiques qui viennent séjourner chaque année dans le Sénégal, d'octobre à mars. Trente agents y sont en fonction. Leur rôle est d'assurer la surveillance de ce parc intégralement protégé. Ces agents ou gardes des parcs nationaux sont répartis dans cinq postes de surveillance situés aux alentours du Parc. On y accède facilement par route et par piste. Le Parc est ouvert au public pour la récréation neuf mois sur douze. Les trois mois qui restent sont consacrés à l'aménagement du Parc.

4.II. Renseignements sur la demande

a) Description détaillée des dangers encourus par le bien

Le programme de l'organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (O.M.V.S.) va totalement changer la physionomie de tout le Nord du pays. Le projet prévoit la construction de deux grands barrages de retenue sur le fleuve. Le barrage qui nous intéresse est en cours de construction à la hauteur du village de Maka Diama en aval du Parc.

A cet effet, la suppression du cycle des crues sera catastrophique, car l'inondation périodique du parc n'est pas maintenue par des procédés artificiels tels que le relèvement des digues actuelles, et l'installation d'un réseau de vannes. Sans ces précautions, il est impossible d'estimer quelles seront les conséquences à long terme sur le peuplement et les colonies de nidification. A noter que tout un secteur du parc d'au moins 1000 ha (le secteur ouest du Parc) non protégé par la digue va être complètement inondé.

b) Objectifs et impact escompté du projet proposé

Le projet a pour but d'équiper le parc en matériel de recherche biologique et en matériel de surveillance du parc. D'autre part, certains endroits étant continuellement agressés par les prédateurs de la nature (divagation des animaux domestiques, coupe de bois, braconnage très intenses) nous projetons d'en empêcher l'accès par des clôtures. Ce projet acquis mettra en relief l'importance du parc et du coup motivera les gardes, les villageois étant déjà sensibilisés. L'évolution des différents climax du parc, de même que l'étude sur l'avifaune seront attentivement suivies.

c) Activités envisagées

- grâce au financement national
- grâce à l'aide accordé au titre de la Convention

Grâce à l'aide accordée au titre de la Convention, nous envisageons de faire des recherches biologiques sur les différents biotopes du Parc et leur peuplement inféodés, d'observer facilement la faune, l'avifaune et la flore mais aussi de surveiller les différents mouvements dans le parc. Nous envisageons aussi de faire des patrouilles d'observation et des patrouilles de lutte contre le braconnage.

Liste détaillée du matériel nécessaire :

- 6 paires de jumelles.....	\$ 6.723
- 1 zodiac équipé + moteur 14 cv.....	\$ 8.403
- 1 land-rover chassis long.....	\$ 14.005

\$ 29.132

7. Coût approximatif des activités envisagées :

- Dépenses assumées par l'Etat
- Montant demandé au titre de la Convention

8. Organisme national responsable du projet et détails relatifs à l'administration du projet

La Direction des Parcs nationaux sera responsable du projet et le Parc national des Oiseaux du Djoudj l'exécutera.

Adresse : Direction des Parcs nationaux
BP 5135
Dakar - Fann (Sénégal)

Aucune institution n'est impliquée dans ce projet. Le gouvernement rendra compte par rapports détaillés à l'organisme donateur de l'évolution du projet.

Signature (au nom de l'Etat partie) _____

Nom et prénom -- André SONKO _____

Titre Secrétaire général du Gouvernement _____

Date 7 octobre 1982 (demande révisée)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

Date de réception : 4.6.82
N° d'identification : 185.1
Original : Anglais

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Liste du Patrimoine Mondial

Demande de coopération technique
présentée par la République des Seychelles

Atoll d'Aldabra

1. PAYS

République des Seychelles

2. DATE DE SOUMISSION

31 mai 1982

3. PROJETS CONCERNANT DES BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL
(ou proposés pour inscription)

Atoll d'Aldabra

Proposition d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial présentée
le 25 novembre 1981

1. Renseignements sur le bien

a) Date d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

-

b) Brève description du bien

Aldabra est un atoll corallien légèrement élevé dans l'Océan Indien occidental, d'une superficie terrestre d'environ 188 km². Il est entouré de récifs coralliens et possède un lagon central de taille presque égale à la surface terrestre. La caractéristique la plus remarquable de l'atoll est sa population de 152.000 tortues géantes (Geochelone gigantea), avec des densités qui localement peuvent atteindre 70 par hectare. Cette population est la plus importante du monde et la seule de l'Océan Indien qui ait échappé à la destruction par l'homme. L'atoll possède également le dernier représentant des oiseaux non-volants de l'Océan Indien occidental, le râle terrestre (Dryolimnas cuvieri aldabranus). Des 12 autres espèces d'oiseaux terrestres, 2 sont des espèces endémiques : la fauvette d'Aldabra (Nesillas aldabranus) et le drongo d'Aldabra (Dicrurus aldabranus) ; les autres sont des sous-espèces bien définies. Il existe également 19 plantes endémiques (y compris une espèce, le Peponium sublitorale, qui figure dans le Red Data Book) et également 22 espèces végétales endémiques au groupe d'îles d'Aldabra (c'est-à-dire Cosmoledo, Astove, Assumption). La colonie de frégates de l'atoll est la deuxième au monde de par son importance et la colonie de fous à pieds rouges est la plus importante de l'Océan Indien. Il existe également de nombreuses autres espèces d'oiseaux marins et côtiers. L'atoll constitue l'aire de reproduction la plus importante de l'archipel des Seychelles de la tortue franche (Chelonia mydas).

b) Statut juridique du bien

Le concessionnaire, la Seychelles Islands Foundation est un organisme sans but lucratif créé par le Décret "Seychelles Islands Foundation Decree" en 1979. L'atoll est géré par un Comité de Direction de la Fondation (à représentation internationale). Il a reçu le statut de "Réserve spéciale" prévu par la Loi sur les Parcs nationaux et la conservation de la nature (National Parks and Nature Conservancy Act) en septembre 1981. Ce statut confère au gardien de la Fondation sur Aldabra un pouvoir statutaire pour faire entrer en vigueur les dispositions prévues par l'Ordonnance sur les Réserves spéciales (Special Reserve Order).

II. Renseignements sur la demande

a) Description détaillée des dangers encourus par le bien

Le gardien d'Aldabra est installé à l'extrémité occidentale de l'atoll. Ce dernier a 34 km de long et 14,5 km de large. Les déplacements sur terre sont lents, difficiles et limités par la végétation dense. De même, les déplacements sur mer sont rendus difficiles par les conditions météorologiques et par l'écart important des marées. Il existe un réseau de 12 campements sur le terrain répartis autour de l'atoll.

La protection et la gestion effectives de l'atoll dépendent entièrement de l'accès, surtout en raison du fait que le personnel permanent est limité à un gardien et un technicien. Etant donné la taille de l'atoll, des visiteurs peuvent arriver et partir par mer ou par terre sans que le gardien s'en aperçoive. L'exportation non-autorisée de tortues terrestres et de tortues de mer ainsi que le dérangement des oiseaux marins et d'autres animaux constituent ainsi des menaces considérables. Il existe également le danger permanent qu'un visiteur mette le feu.

Des pouvoirs importants sont conférés au gardien par l'Ordonnance sur les Réserves spéciales de 1981, mais il lui est impossible d'agir selon les dispositions de cette ordonnance s'il ne possède pas les moyens d'effectuer des patrouilles régulières et rapides.

b) Objectifs et impact escompté du projet proposé

Ce projet a deux objectifs majeurs :

1. fournir l'infrastructure nécessaire pour la protection efficace d'Aldabra par le gardien résident : achat de bateaux et de moteurs hors-bords neufs pour remplacer le matériel usé transféré à la Seychelles Islands Foundation lorsqu'elle fut créée en 1980.
2. remplacer l'équipement vital installé à l'origine par la Royal Society en 1969 pour son propre programme de recherche ; il s'agit plus particulièrement d'un groupe électrogène diesel et d'un congélateur. Ce matériel constituera l'infrastructure principale des opérations de protection de la Réserve et ainsi fourni, il permettra au revenu de la Fondation d'être uniquement utilisé pour la gestion.

c) Activités envisagées

La gestion quotidienne de la Réserve est effectuée par la Seychelles Islands Foundation avec un budget annuel de 45.000 LS dont un tiers est fourni par le Gouvernement des Seychelles. Ce budget ne comprend pas les dépenses de capitaux.

Cette requête concerne l'achat de 2 bateaux Dell Quay (17 pieds), de 2 hors-bords 35 cv à tige longue avec pièces détachées, d'un congélateur d'une capacité de 27 pieds³ et d'un groupe électrogène diesel, d'un montant total de 8.520 LS (15.340 dollars) auquel il faut ajouter 3.145 LS (5.660 dollars) de frais de transport. Ces équipements permettront à la Réserve de fonctionner efficacement et au gardien d'exécuter ses fonctions pendant approximativement dix ans.

4. COUT APPROXIMATIF DES ACTIVITES ENVISAGEES

Budget annuel de la Seychelles Islands Foundation pour gérer la Réserve spéciale d'Aldabra : ca LS 45.000.(80.560 dollars US).

Provenant principalement de :

- Gouvernement des Seychelles.....	15.000 LS
- Royal Society of London (jusqu'en 1984).....	20.100 LS
- Smithsonian Institute.....	5.500 LS
- Gouvernement français (ORSTOM).....	7.000 LS

Ce budget couvre les salaires du personnel, l'entretien et les fournitures, mais non l'équipement.

Requis au titre de la Convention :

2 bateaux Dell Quay (17 pieds) à 2.034 LS chacun.....	4.068 LS
2 moteurs hors-bords 35 cv à 680 LS.....	1.360 LS
2 jeux de pièces détachées à 400 LS.....	800 LS
1 congélateur, capacité 27 pieds ³	273 LS
1 groupe électrogène diesel Petter.....	2.003 LS
Total :	8.521 LS

Transport de Mahé à Aldabra 3.145 LS

Total requis : 11.666 LS

= 21.000 \$

5. ORGANISME NATIONAL RESPONSABLE DU PROJET ET DETAILS RELATIFS A L'ADMINISTRATION DU PROJET

Seychelles Islands Foundation
(Secrétaire et Trésorier, M. Serge Savý)
c/o Dept de l'Agriculture
BP 54
Victoria
Mahé
République des Seychelles

Le projet sera administré sous le contrôle du Comité de Direction de la Fondation (Président Dr. J.D.M. Ferrari, Ministre du Plan et du Développement, Gouvernement des Seychelles) par le Comité de gestion de la Fondation et sur le terrain par le gardien de la Fondation résidant à Aldabra, à l'heure actuelle M. R. Pimm.

Il est proposé que ce projet soit suivi dès qu'Aldabra sera désigné comme site du Patrimoine mondial par des projets visant la formation du personnel et de spécialistes et l'organisation de missions d'experts chargés de l'élaboration du programme de gestion.

Signature (au nom de l'Etat partie) _____

Nom et prénom : Robert Fritz Delpech

Titre : Consul-Général de la République des Seychelles en Grande-Bretagne

Date : 31 mai 1982

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

Date de réception : 27.4.82
N° d'identification : Centre régional
de formation
Original : Anglais

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

CENTRE REGIONAL DE FORMATION

Demande de coopération technique présentée
par la République Unie de Tanzanie

Collège de Gestion de la faune africaine, Mweka

1. Pays

Tanzanie

2. Date de soumission

Mars 1982

3. Type du projet pour lequel
une assistance est demandée

Le projet concerne :

Un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

L'identification de biens culturels ou naturels

Un centre national ou régional de formation

Prière de cocher la case appropriée

4. Projets concernant des biens
inscrits sur la Liste du patri-
moine mondial
(ou proposés pour inscription)

I. Renseignements sur le bien

a) Date d'inscription sur la
Liste du patrimoine mondial

b) Brève description du bien

c) Statut juridique du bien

5. Projets d'identification

6. Projets de formation

College of African Wildlife Management, Mweka (Collège de Gestion de la faune africaine, Mweka), PO Box 3031, Moshi, Tanzanie.

Le Collège offre des cours de formation en matière de gestion de la faune pour le personnel technique des parcs nationaux et des Départements de chasse ressortissants des Etats africains indépendants anglophones. Les cours sont à trois niveaux principaux :

- a) niveau du certificat pour ceux ayant atteint le niveau du brevet d'études ou équivalent (2 années académiques d'études supérieures)
- b) niveau du diplôme pour ceux possédant le certificat mentionné ci-dessus ou pour des étudiants ayant atteint le niveau du baccalauréat (2 années académiques après le brevet d'études)
- c) diplôme post-universitaire pour les licenciés en sciences naturelles n'ayant reçu aucune formation en matière de gestion de la faune. Les diplômés en matière de gestion de la faune qui ont étudié dans des Universités non-africaines ont qualifié notre programme (12 mois) de bénéfique et éducatif.

Un programme de cours spéciaux d'un an, ou plus habituellement de six mois, est organisé par le Collège selon les besoins des différentes organisations de protection de la faune.

1981/82 : 73 étudiants provenant de 10 pays.

7. Coût approximatif des activités envisagées :

- Dépenses assumées par l'Etat
- Montant demandé au titre de la Convention

Frais d'enseignement, subvention du gouvernement et bourses couvrant des dépenses générales de fonctionnement : US \$ 390.100

Requis au titre de la Convention :

- 4 radio-téléphones longue distance pour les communications entre la base et les unités de terrain pendant la formation sur le terrain
Coût estimé..... 20 000 \$

- Equipement de base pour effectuer les relevés pendant la formation sur le terrain (théodolite, altimètres, jumelles, etc.)
Coût estimé..... 25 000 \$

Total requis : 45.000 \$

8. Organisme national responsable du projet et détails relatifs à l'administration du projet

Le Collège a été fondé par arrêté parlementaire du Tanganyika, Arrêté n° 8 de 1964. Il est placé sous la tutelle directe du Ministre des Ressources Naturelles et du Tourisme. Cependant, les lignes directrices de sa politique sont sous la responsabilité d'un organisme de Direction de constitution internationale au sein duquel la Tanzanie, le Kenya, le Nigeria, l'Ouganda, la Zambie, l'OUA et la "Africa Wildlife Leadership Foundation" sont représentés. Le PNUE et la FAO ont un rôle d'observateurs.

Signature (au nom de l'Etat partie) _____

Nom et prénom GERVACE T. MOSHA

Titre Directeur par intérim

Date 6 mars 1982

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

Date de réception : le 11 octobre 1982
N° d'ordre : 125.1 (Rev.)
Original : anglais

Convention concernant la protection du patrimoine
mondial, culturel et naturel

Demande de coopération technique
présentée par
la Yougoslavie

Contrée naturelle et culturo-historique de Kotor

1. Pays Yougoslavie
2. Date de soumission 15 juin 1982
3. Type du projet pour lequel une assistance est demandée sur la Liste du patrimoine mondial Le projet concerne :
- Un bien inscrit
4. Projets concernant des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (ou proposés pour inscription)
- I. Renseignements sur le bien
- (a) Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial 26 October 1979
- (b) Brève description du bien Voir formulaire de proposition d'inscription N°125.
- (c) Statut juridique du bien Voir formulaire de proposition d'inscription N° 125
- 4.II. Renseignements sur la demande
- (a) Description détaillée des dangers encourus par le bien La contrée naturelle et culturo-historique de Kotor a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en péril suite au séisme du 15 avril 1979 qui a endommagé ou détruit 558 monuments. De l'équipement est nécessaire pour la poursuite des activités de restauration et de réparation qui sont actuellement en progrès.
- (b) Objectifs et impact escompté du projet proposé Fourniture d'équipement à l'Institut pour la protection des monuments culturels à Kotor, pour permettre la poursuite des activités de conservation et de protection.
- (c) Activités envisagées
- grâce à l'aide accordé au titre de la Convention Voir Annexe I pour la liste d'équipement qui n'est pas disponible en Yougoslavie.

7. Coût approximatif des activités envisagées

- Dépenses assumées par l'Etat
- Montant demandé au titre de la Convention

Tous les frais locaux (salaires de spécialistes, ouvriers, matériaux de construction, etc.) pour les travaux de réparation et de restauration sont pris en charge par les autorités yougoslaves concernés.

Voir liste d'équipement détaillée ci-jointe.

Total : \$63,000.00

8. Organisme national responsable du projet et détails relatifs à l'administration du projet

L'Institut pour la protection des monuments culturels à Kotor.

Signed (on behalf of the State Party)

Full name : Branko Lukovac

Title : Président, Comité de la République socialiste du Monténégro pour les relations extérieures

Date : 4.10.1982

ANNEXE I

1.	Appareil pour le nettoyage de la pierre dans l'atelier et sur le terrain	\$ 4.050
2.	Petit appareil pour le nettoyage de la pierre sans compresseur	\$ 5.800
3.	Appareil pour le nettoyage de la pierre au jet de sable sec et humide	\$ 2.225
4.	Balance de laboratoire	\$ 2.404
5.	Séchoir à thermostat	\$ 1.061
6.	Microscope binoculaire stéréo	\$ 2.344
7.	a) microscope biologique	\$ 3.715
	b) accessoires pour préparation et photographie microscopique	\$ 10.191
8.	Appareil photographique avec accessoires	\$ 7.400
9.	Vacuum table chaude	\$ 7.500
	Matériel de consommation divers, papiers, brosses, fils, paraloid B 10, etc.	\$ 10.510
		<hr/>
		\$ 57.000
	+ réserve pour augmentation des prix	\$ 6.000
		<hr/>
	TOTAL	\$ 63.000